

Assemblée d'Eloah

Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ. Jean 17:3

Le Début du Jour

(Droit d'auteur © 2000, 2006, 2019 James Dailley)

Édition 1,2

Il est important de comprendre à quel moment le jour commence et se termine pour correctement observer tous les Sabbats hebdomadaires, les Nouvelles Lunes mensuelles et les Jours Saints annuels de Dieu. Le jour de vingt-quatre heures commence à la fin du crépuscule nautique du soir (FCNS ou en anglais *End of Evening Nautical Twilight* ou *EENT*), c'est à dire à la noirceur.



P.O. Box 45 • Rockton • Ontario • Canada • L0R1X0 • www.assemblyofeloah.org

Cet exposé peut être librement copié et distribué à condition qu'il soit copié intégralement sans modifications ni omissions. Les noms et adresses de l'éditeur et la note de droit d'auteur doivent être inclus. Aucun coût ne peut être exigé des récipiendaires des copies distribuées. De brèves citations sont permises dans des articles et des textes critiques sans enfreindre les droits d'auteur.

Tous les chrétiens fidèles à l'Alliance sont tenus de suivre le cycle astronomique naturel pour assigner un calendrier lunaire/solaire cyclique des Jours Saints annuels. C'était fait ainsi pendant la période de l'ancien Temple.

Psaumes 104: 19-20 Il a fait la lune pour marquer les temps; Le soleil sait quand il doit se coucher. ²⁰ Tu amènes les ténèbres, et il est nuit: Alors tous les animaux des forêts sont en mouvement (voir Psaumes 8: 3; 89: 37). (La version LSG utilisée partout, sauf indication contraire)

Genèse 1: 5 Dieu appela la lumière jour, et il appela les ténèbres nuit. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier jour.

Le calendrier annuel est établi par l'alignement du cycle mensuel lunaire et du cycle annuel solaire. Le cycle lunaire fixe les saisons d'après le cycle équinoxial solaire. Le mot équinoxe signifie « nuit égale », ce qui veut dire que les périodes diurnes et nocturnes ont la même durée, ce jour-là. La lune et le soleil sont ensemble des signes directeurs.

Genèse 1: 14-19 ¹⁴ Dieu dit: Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue du ciel, pour séparer le jour d'avec la nuit; que ce soient des signes pour marquer les époques, les jours et les années; ¹⁵ et qu'ils servent de luminaires dans l'étendue du ciel, pour éclairer la terre. Et cela fut ainsi. ¹⁶ Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, et le plus petit luminaire pour présider à la nuit; il fit aussi les étoiles. ¹⁷ Dieu les plaça dans l'étendue du ciel, pour éclairer la terre, ¹⁸ pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière d'avec les ténèbres. Dieu vit que cela était bon. ¹⁹ Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le quatrième jour.

La semaine de 7 jours ne s'insère pas parfaitement dans le cycle lunaire de 29,5 jours (4 semaines x 7 jours = 28 jours), ni dans l'année solaire de 365 ¼ jours (52 semaines x 7 jours = 364 jours) et (12 mois x 29,5 jours = 354 jours). Ces cycles se superposent continuellement et cette caractéristique du cycle astronomique met les Jours Saints à part.

Ces jours sont sanctifiés ou mis à part pour le culte; c'est pourquoi il est si important qu'ils soient correctement identifiés et observés. Nous observons les Nouvelles Lunes, les Jours Saints et les Fêtes aux temps assignés en nous assemblant et en faisant nos offrandes (Exode 13: 10; 23: 14-17; 34: 18-23; Lévitique 23; 2 Chroniques 2: 4; Néhémie 10: 33; Ézéchiel 44: 24; 45: 17).

Dictionnaire hébreu de Strong (DHS) 4150 *mowed* ou *moed* ou *mowadah*

Signification: *temps désigné, endroit convenu ou réunion*

Lors de ces temps désignés, nous sonnons du shofar, comme un appel à assister aux assemblées (Nombres 10: 7-10). Le cycle astronomique naturel ne peut être perdu (Jérémie 33: 20), seulement négligé. Nous observons ces Jours Saints correctement, même si personne d'autre ne le fait (Lamentations 1: 4), pour que Dieu détourne sa colère de son peuple (Lamentations 2) et que tous puissent se repentir (Sophonie 3: 12-20) et ne soient pas rejetés (Osée 9: 1-9).

Un cycle de 19 ans, qui équivaut à 235 mois lunaires est la formule de base de ce qu'on appelle le calendrier 'juif'. Durant ce cycle de 19 années solaires, 12 de ces années ont 12 mois et 7 de ces années ont un mois lunaire additionnel ou intercalaire, donc 13 mois. Ce mois additionnel maintient l'année solaire correctement alignée avec l'équinoxe vernal ou du printemps. Les Grecs l'appelaient le cycle Métonien. Cela signifie qu'à tous les 19 ans, les dates civiles grégoriennes et juives coïncident exactement ou dévient d'un jour.

Philon, historien juif et un contemporain de Jésus Christ et des apôtres, écrit dans son livre *Les Œuvres de Philon*, au chapitre XLI (La vie de Moïse II, à la partie 222 et 224,

« Moïse écrit que le début de l'équinoxe vernal est le premier mois de l'année... »

Le début de l'année

Exode 12: 1-6 Y^{ehovah} (l'Éternel) dit à Moïse et à Aaron dans le pays d'Égypte: ² Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois; il sera pour vous le premier des mois de l'année. ³ Parlez à toute l'assemblée d'Israël, et dites: Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison. ⁴ Si la maison est trop peu nombreuse pour un agneau, on le prendra avec son plus proche voisin, selon le nombre des personnes; vous compterez pour cet agneau d'après ce que chacun peut manger. ⁵ Ce sera un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an; vous pourrez prendre un agneau ou un chevreau. ⁶ Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs [DHS 6153 ereb].

Deutéronome 16: 1- 6 ¹ Observe le mois des

épis, et célèbre la Pâque en l'honneur de Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu; car c'est dans le mois des épis que Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, t'a fait sortir d'Égypte, pendant la nuit. ² Tu sacrifieras la Pâque à Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, tes victimes de menu et de gros bétail, dans le lieu que Y^{ehovah} (l'Éternel) choisira pour y faire résider son nom. ³ Pendant la fête, tu ne mangeras pas du pain levé, mais tu mangeras sept jours des pains sans levain, du pain d'affliction, car c'est avec précipitation que tu es sorti du pays d'Égypte: il en sera ainsi, afin que tu te souviennes toute ta vie du jour où tu es sorti du pays d'Égypte. ⁴ On ne verra point chez toi de levain, dans toute l'étendue de ton pays, pendant sept jours; et aucune partie des victimes que tu sacrifieras le soir du premier jour ne sera gardée pendant la nuit jusqu'au matin. ⁵ Tu ne pourras point sacrifier la Pâque dans l'un quelconque des lieux que Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, te donne pour demeure; ⁶ mais c'est dans le lieu que choisira Y^{ehovah} (l'Éternel), ton Dieu, pour y faire résider son nom, que tu sacrifieras la Pâque, le soir (Ereb DHS 6153), au coucher du soleil, à l'époque de ta sortie d'Égypte.

Le mois de la Pâque est le premier mois. Il est appelé Nisan ou Abib et Y^{ehovah} commande spécifiquement qu'il soit *le début de l'année*, selon Exode 12: 2 (voir aussi Nombres 9: 1-3, 33: 3; Josué 4: 19; Ézéchiel 45: 18,21).

« L'observation de l'équinoxe automnal, c'est-à-dire, 'la sortie de l'année' (voir Exode 23: 16), et de l'équinoxe vernal ou du printemps, appelé 'le retour de l'année' (1 Rois 20: 26; 2 Chroniques 36: 10), était importante pour contrôler le calendrier et, conséquemment, les fêtes. Ainsi, l'année débutait à la **nouvelle lune la plus près de l'équinoxe vernal**, quand le soleil était dans le signe du Bélier (Josephus, Ant. 3.201 [préférable de voir Ant. III.x.5. (*Antiquities of the Jews*) (Antiquités des Juifs)], et la Pâque, le quatorzième jour de Nisan, coïncidait avec la première pleine lune » (Exode 12: 2-6). (*The Illustrated Bible Dictionary*) (Le Dictionnaire Illustré de la Bible), J D Douglas

& N Hillyer, éditeurs, IVP, 1980; art. Calendar, Vol. 1, p. 223).

À partir de cette Nouvelle Lune, à sa pleine noirceur ou à la conjonction, il peut y avoir un plus grand nombre de mois de trente jours dans une année. Ceci retournerait à l'observation pré-traditionnelle de jusqu'à 8 mois de trente jours. La Pâque doit toujours tomber après l'équinoxe vernal. La Nouvelle Lune peut être jusqu'à 13 jours avant l'équinoxe.

La Fête de la Pâque doit être célébrée au mois de Nisan et commence à la journée de préparation du 14 Nisan, bien que le repas de la Pâque au début du 15 doit tomber après l'équinoxe vernal [metaisemerian earinen], lorsque le soleil est dans le signe du Bélier.

Dans un fragment d'importance catégorique en relation à l'histoire du calendrier juif, donné dans Eusebius Hist. eccl. VII 32. 16-19, Anatolius caractérise cette explication comme étant l'opinion unanime de toutes les autorités juives... Les déclarations de Philon et de Josephus concordent aussi avec cela. Par conséquent, si, vers la fin de l'année, on remarquait que la Pâque allait tomber avant l'équinoxe vernal, on devait intercaler un mois avant Nisan (Exode 12: 1-5). (Schurer, *A History of the Jewish People in the Time of Jesus Christ* (Histoire du peuple juif au temps de Jésus Christ), Première division, Volume II, Appendice III).

La règle est que le quatorzième jour pouvait tomber le jour de l'équinoxe, mais que le quinzième jour, qui est le premier jour des Pains sans Levain ou caractérisé comme la pleine lune, doit tomber après le jour de l'équinoxe. C'était, et c'est toujours, calculé des mois et des années à l'avance. Anatolius dit que c'était la vue unanime de toutes les autorités juives. C'est remarquable

(voir *Encyclopedia Judaica*, sous Samaritains et John Bowman, *Samaritan Documents Relating to Their History, Religion and Life* (Documents samaritains relatant leur histoire, leur religion et leur vie), Séries de textes originaux et de traduction de Pittsburg).

Josephus dit aussi que c'était lorsque le soleil était dans le signe du Bélier et ceci rend le système plus précis. Il est important que Schurer note que les Grecs et les Babyloniens (les Égyptiens n'étaient pas impliqués ici, ayant une année solaire) avaient, pendant des siècles, possédé un calendrier fixe basé sur des calculs précis. Les Babyloniens avaient un tel calendrier sous les Perses, et les Samaritains et les Sadducéens déterminaient le calendrier longtemps à l'avance selon la conjonction.

La référence 10, d'*Antiquities of the Jews*, III, de Josephus, est citée en entier:

Dans le mois de Xanthicus, que nous appelons Nisan, et qui est le début de l'année, le quatorzième jour de la lune, alors que le soleil est dans le signe du Bélier, car pendant ce mois, nous avons été libérés de l'esclavage des Égyptiens, il a aussi déterminé que nous devons sacrifier, à chaque année, le sacrifice qu'ils nous ont commandé d'offrir à notre sortie d'Égypte et qui est appelé la Pâque.

Ceci situe le premier jour du premier mois entre le 7 mars et le 5 avril du temps romain.

La *Nouvelle Encyclopédie Catholique* fait ce commentaire:

Compte tenu que la majorité des premiers

Chrétiens étaient des Juifs convertis, il est compréhensible que dès le départ, le calendrier Chrétien était régi par le fait que la mort et la Résurrection de Christ avait eu lieu au moment de la principale fête juive, la Pasch ou la Pâque, célébrée le 14^{ème} jour du mois de Nisan, soit à la pleine lune suivant l'équinoxe du printemps.

La Pâque du 15^{ème} jour, c'est-à-dire la pleine lune du premier mois de l'année, doit tomber après l'équinoxe vernal. Si la Pâque, qui est le premier jour des Pains sans Levain, tombe le jour de l'équinoxe ou avant, on doit ajouter un mois additionnel ou intercalaire à l'année.

Cette règle importante ne se trouvera nulle part dans les Écritures. Il n'y a pas non plus de description de la façon de déterminer le jour du sabbat. L'histoire est importante.

Le début du mois

Philon d'Alexandrie [tr. par F H Colson (Harvard University Press, Loeb Classical Library, Cambridge, MA, 1937); *The Special Laws* (Les lois spéciales), II, XI,41] écrit : « La troisième [fête] est la nouvelle lune qui suit la conjonction de la lune avec le soleil ». Et dans II, XXVI, 140: « C'est la Nouvelle Lune ou le début du mois lunaire, c'est-à-dire la période entre une conjonction et la suivante, dont la durée a été calculée avec précision dans les écoles d'astronomie ». Il est à noter que l'édition populaire des Éditeurs Hendrickson (1993) de la traduction de 1854 par C D Jonge ne contient pas la même information que la traduction de Colson. Tout indique que les conjonctions étaient les facteurs déterminants pour décider du premier

jour du mois.

La conjonction lunaire solaire correspond à l'alignement précis du soleil, de la lune et de la planète terre; c'est-à-dire la rencontre de deux ou plusieurs corps célestes à la même longitude ou ascension appropriée. Au moment de la nouvelle lune, le soleil, la lune et la terre sont complètement alignés.

La conjonction lunaire solaire peut avoir lieu à n'importe quel moment de la rotation solaire. Le moment où elle se produit à Jérusalem met le jour de la Nouvelle Lune à part, comme un Sabbat et comme le jour qui débute le nouveau mois.

Le premier jour du mois débute au moment de la conjonction ou de l'alignement du soleil, de la lune et de la planète terre. Les trois planètes ressembleraient à trois balles percées en leur centre et suspendues sur une ficelle tendue. Au moment de la pleine lune, elles sont de nouveau alignées, mais cette fois, la terre est au centre et la lune est à l'extérieur.

La précision avec laquelle cet événement peut être prédit permet aux communautés engagées dans la navigation et aux forces navales de mesurer leurs allées et venues. Le fait est que nous sortons maintenant d'une période sombre causée par les Trinitaires, qui a enlevé la plupart des connaissances que les gens possédaient depuis des temps anciens.

Les immenses structures, construites dans le canyon Chako, dans le Nord-

Ouest du Nouveau Mexique, démontrent que les gens d'il y a plus de mille ans pouvaient construire des complexes gigantesques d'édifices situés, dans certains cas, à près de 20 miles (environ 30 km) de distance, et alignés précisément avec le soleil et la lune. Ensemble, ces édifices forment un calendrier luni-solaire, car leurs murs sont précisément alignés avec les trajectoires du soleil et de la lune.

Les constructeurs ont également disposé des pierres, sur les murs du canyon, qui servent à filtrer les rayons de lumière. Ces rayons de lumière éclairent plusieurs graphiques gravés ou sculptés dans le roc qui apparaissent à l'apogée des équinoxes et des solstices. De plus, certains calendriers fonctionnent à l'aide d'ombrages qui servent de marques d'identification.

L'*Encyclopédia Britannica*, 9^{ème} édition, l'article *Calendar*, explique une partie de la controverse :

L'équinoxe [du printemps] est fixé au 21 mars, quoique le soleil entre généralement dans le signe du Bélier le 20^{ème} jour de ce mois, parfois le 19^{ème} jour. Il est donc très possible qu'une pleine lune tombe après l'équinoxe actuel et qu'elle précède le 21 mars. Par conséquent, cette pleine lune ne serait pas la lune pascale du calendrier, quoiqu'elle doive l'être, si l'intention du Concile de Nice [Nicée] était strictement suivie. Les nouvelles lunes, indiquées par les épactes (nombre de jours additionnels nécessaires pour déterminer le dimanche de Pâques) diffèrent aussi des nouvelles lunes astronomiques et même des nouvelles lunes moyennes, généralement d'un ou deux jours... Les épactes sont aussi placées de façon à indiquer les pleines lunes généralement un ou deux jours après les

pleines lunes réelles, mais cela a été fait intentionnellement, pour éviter que le dimanche de Pâques coïncide avec la Pâque juive, que les concepteurs du calendrier semblent avoir considéré comme étant un plus grand mal que celui de célébrer les Pâques une semaine trop tard (p. 599).

Le débat portant sur le quatorzième jour, le Repas du Seigneur et les Pâques, a aussi eu pour effet de changer la vraie Nouvelle Lune astronomique et le vrai début du mois pour les fins religieuses.

Les autorités religieuses connaissaient le moment de la conjonction, donc de la vraie Nouvelle Lune, tout comme les anciens chinois et tous les peuples marins.

L'Assemblée d'Eloah reconnaît que le cycle astronomique naturel régit le calendrier. Il n'y a aucune confusion et un calendrier peut être établi des années à l'avance. On doit porter une attention particulière quand la conjonction est près du début de la journée, c'est-à-dire à la noirceur, à la fin du crépuscule nautique du soir (EENT), à Jérusalem.

Les dates des Nouvelles Lunes mensuelles et des Jours Saints sont publiées pour le cycle de 7 ans, le septennat, qui s'est terminé en l'année romaine 2005. Ce fut la 28^{ème} année du 40^{ème} Jubilé depuis le baptême du Messie et le 120^{ème} Jubilé depuis Adam.

Le Judaïsme moderne et l'Islam n'observent pas le jour de la Nouvelle Lune comme un jour saint et les deux ont sombré dans l'observation du croissant et d'un faux culte. Parce qu'ils n'ont pas accepté le sacrifice de Jésus, le

Christ, il ne leur est pas permis de rendre un culte durant les jours mis à part en l'honneur du Seul Vrai Dieu. La correcte observance de ces jours et du système complet du Jubilé, qui fait partie de l'alliance, procurera la liberté à l'humanité (Ésaïe 61: 1-2; Ézéchiel 46: 17; Jacques 1: 25).

Le système d'ajournements développé à partir de Hillel II empêche les Juifs d'observer le jour des Expiations et la Pâque correctement. Le Judaïsme est souvent un mois complet en retard dans sa détermination du début de l'année. En 1997, les Catholiques ont observé les Pâques une semaine après que L'Assemblée d'Eloah a observé la Gerbe Agitée, tandis que le Judaïsme était un mois exactement plus tard.

Voir Vol. 25, No. 1, 1997 *Jewish Bible Quarterly* (Revue trimestrielle de la Bible juive) pour l'article de Saul Leeman, *WHY IS PESACH SO LATE THIS YEAR ? (POURQUOI LA PÂQUE EST-ELLE AUSSI TARDIVE CETTE ANNÉE?)*.

En 1997, le début de leur année était un mois en retard, comme leurs calculateurs le savent très bien. Ils admettent aussi que leurs déterminations sont incorrectes. Ils considèrent qu'il faudra le retour du Messie pour corriger les disputes à propos du calendrier. Si Juda sait qu'il est dans l'erreur mais qu'il s'accommode de l'erreur pour garder ses traditions, il fera, encore une fois, face à de sérieuses difficultés avec l'Israël physique.

Quand les Églises de Dieu découvrent qu'elles sont dans l'erreur à propos du

moment qu'elles rendent un culte à Dieu, elles doivent se repentir et prendre une action corrective.

Le livre de Maïmonide, *Sanctification of the New Moon* (Sanctification de la Nouvelle Lune), (Livre Trois, Traité 8, page 89, chapitre 6), qui a été écrit vers 1200 de l'ère actuelle, déclare:

« La molade est définie comme le moment que le soleil et la lune, dans leur mouvement uniforme, deviennent conjoints dans une certaine partie du ciel, ce qui se produit partout de la même manière – en contraste aux temps variables où le nouveau croissant devient visible pour la première fois – à différents endroits. »

Cette déclaration définit la conjonction. À la même époque, le Judaïsme, en général, n'observait pas la Nouvelle Lune comme un Jour Saint, et commençait le mois à la vue du croissant.

Lévi et Juda ont perdu l'autorité quand Christ a nommé le nouveau Sanhédrin et rétabli l'ordre de Melchisédek (Luc 10: 1-20). Cet acte a enlevé l'autorité des sacrificateurs lévites en Juda.

Luc 10: 1-20 ¹ Après cela, le Seigneur désigna encore soixante-dix autres disciples, et il les envoya deux à deux devant lui dans toutes les villes et dans tous les lieux où lui-même devait aller. ² Il leur dit: La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson. ³ Partez; voici, je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. ⁴ Ne portez ni bourse, ni sac, ni souliers, et ne saluez personne en chemin. ⁵ Dans quelque maison que vous entriez, dites d'abord: Que la paix soit sur cette maison! ⁶ Et s'il se trouve là un enfant de paix, votre paix reposera sur lui; sinon, elle reviendra à vous. ⁷ Demeurez dans cette maison-là, mangeant et buvant ce qu'on vous donnera;

car l'ouvrier mérite son salaire. N'allez pas de maison en maison. ⁸ Dans quelque ville que vous entriez, et où l'on vous recevra, mangez ce qui vous sera présenté, ⁹ guérissez les malades qui s'y trouveront, et dites-leur: Le royaume de Dieu s'est approché de vous. ¹⁰ Mais dans quelque ville que vous entriez, et où l'on ne vous recevra pas, allez dans ses rues, et dites: ¹¹ Nous secouons contre vous la poussière même de votre ville qui s'est attachée à nos pieds; sachez cependant que le royaume de Dieu s'est approché. ¹² Je vous dis qu'en ce jour Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là. ¹³ Malheur à toi, Chorazin! malheur à toi, Bethsaïda! car, si les miracles qui ont été faits au milieu de vous avaient été faits dans Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles se seraient repenties, en prenant le sac et la cendre. ¹⁴ C'est pourquoi, au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous. ¹⁵ Et toi, Capernaüm, qui as été élevée jusqu'au ciel, tu seras abaissée jusqu'au séjour des morts. ¹⁶ Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous rejette me rejette; et celui qui me rejette rejette celui qui m'a envoyé. ¹⁷ Les soixante-dix revinrent avec joie, disant: Seigneur, les démons mêmes nous sont soumis en ton nom. ¹⁸ Jésus leur dit: Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair. ¹⁹ Voici, je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions, et sur toute la puissance de l'ennemi; et rien ne pourra vous nuire. ²⁰ Cependant, ne vous réjouissez pas de ce que les esprits vous sont soumis; mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les cieux.

Les esprits nous sont soumis et nous ne devrions avoir peur de rien. Nous devrions désirer vivre pour notre Père et L'aimer.

Les Lévités n'ont plus d'autorité aujourd'hui, car elle a été transférée aux Églises de Dieu, en tant que le Corps de Christ. Ils sont opposés à nous et ils sont consultés à titre d'autorité seulement par les églises idolâtres, car leur rébellion et

leur faux calendrier les empêcheront d'observer les bons jours, tout comme Juda.

Actes 19: 11-17 Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul, ¹² au point qu'on appliquait sur les malades des linges ou des mouchoirs qui avaient touché son corps, et les maladies les quittaient, et les esprits malins sortaient. ¹³ Quelques exorcistes juifs ambulants essayèrent d'invoquer sur ceux qui avaient des esprits malins le nom du Seigneur Jésus, en disant: Je vous conjure par Jésus que Paul prêche! ¹⁴ Ceux qui faisaient cela étaient sept fils de Scéva, Juif, l'un des principaux sacrificateurs. ¹⁵ L'esprit malin leur répondit: Je connais Jésus, et je sais qui est Paul; mais vous, qui êtes-vous? ¹⁶ Et l'homme dans lequel était l'esprit malin s'élança sur eux, se rendit maître de tous deux, et les maltraita de telle sorte qu'ils s'enfuirent de cette maison nus et blessés. ¹⁷ Cela fut connu de tous les Juifs et de tous les Grecs qui demeuraient à Éphèse, et la crainte s'empara d'eux tous, et le nom du Seigneur Jésus était glorifié.

Les fils de Scéva, qui était un grand sacrificateur, n'étaient plus reconnus par les démons, parce qu'ils avaient perdu leur autorité. L'autorité avait été donnée au Sacerdoce de Melchisédek, qui incluait maintenant Paul, de la tribu de Benjamin (Rom. 11: 1) et non pas un Lévitte, et tous les futurs Païens convertis.

L'Assemblée d'Eloah et toutes les Églises de Dieu doivent adorer uniquement Dieu le Père et ce, les jours appropriés et de la bonne façon. Nous avons reçu l'autorité d'identifier et de mettre à part la date du deuxième sacrement, le Repas du Seigneur, qui établit le premier mois et le début de l'année.

Il est possible de vérifier historiquement la règle, mais elle ne peut pas être

trouvée dans les Écritures.

Le début du jour

Nous ne disposons pas d'une Écriture spécifique claire qui définit et explique le début de l'année avec son intercalation et le début du mois à la conjonction.

Nous avons des Écritures qui définissent le début du jour. Par conséquent, nous pouvons observer les Sabbats en ne faisant aucun commerce, ce qui inclut aller manger au restaurant, et observer les jeûnes pendant les périodes de temps appropriées.

Moment

Juste avant le coucher du soleil, une bande bleue foncée, basse et aplatie, se lève à l'horizon, à l'est. C'est l'ombre de la terre et elle s'étire sur presque 180°. Elle est limitée en haut par l'arc anti-crêpuscule rosé et en bas par l'horizon. Il est plus facile de voir l'ombre de la terre quand le ciel est clair et notre champ de vision est long. Au moment où le soleil se couche, le point de rencontre de l'ombre de la terre et de l'arc anti-crêpuscule se lève dans le ciel et devient progressivement moins distinct. Lorsque l'arc anti-crêpuscule disparaît, l'ombre se confond doucement avec le ciel bleu de la nuit qui s'assombrit.

Pour pouvoir voir une ombre, elle doit être projetée sur quelque chose. L'ombre de la terre est projetée sur l'atmosphère. Éventuellement, l'arc anti-crêpuscule passe au bleu. La rediffusion par l'atmosphère inférieure relativement épaisse, qui est illuminée par les rayons

directs (rougis) du soleil, est à l'origine des couleurs vives et de la brillance de l'arc anti-crêpuscule au moment du coucher du soleil. Mais au fur et à mesure que le crépuscule se lève, la bordure inférieure de l'atmosphère se lève aussi et est illuminée par les rayons directs du soleil. Étant plus haute et plus mince, elle diffuse moins de lumière rouge et elle atteint un point où le bleu accentué de l'air, la même lumière diffuse du ciel qui fait que l'ombre de la terre est bleue, devient la source dominante de lumière qui atteint nos yeux.

Source :

<http://webexhibits.org/causesofcolor/14E.html#es> (anglais seulement)

Cette caractéristique du coucher du soleil a incité les Juifs à utiliser un fil rouge et un fil bleu entrelacés, qu'ils tenaient devant la lumière décroissante, afin de déterminer le moment du début de la noirceur. Le début du Jour Saint était le moment quand les couleurs ne pouvaient plus être distinguées. Ce n'est pas une méthode déraisonnable pour indiquer quand ils ne pouvaient plus faire de commerce, même verbal. Certaines personnes regardent cette façon de déterminer le début du jour avec dérision mais, en l'essayant, nous découvrons que les couleurs se fondent très intimement à la fin du crépuscule nautique du soir. Cela dépendra aussi des conditions atmosphériques.

La définition du crépuscule inclut:

1. La douce lumière diffuse obtenue quand le soleil est juste sous l'horizon,

spécialement après le coucher du soleil;
 2. La période durant laquelle cette lumière se produit;
 3. La période de temps durant laquelle le soleil est à une position angulaire spécifique sous l'horizon (6, 12 et 18 degrés en ce qui a trait à la fin des crépuscules civil, nautique et astronomique respectivement). C15: littéralement: demi-jour (entre jour et nuit), de l'ancien anglais *twilight*, *twi* - demi + *light* (lumière) ou deux lumières;
 4. Toute lumière diffuse (du dictionnaire anglais Collins).

Après le coucher du soleil, un soir sans nuage, bien que la lumière aille en diminuant, nous pouvons voir encore parfaitement pendant 28 minutes. Cela correspond à la période du crépuscule civil.

La tombée de la nuit est le crépuscule ou la partie plus sombre du crépuscule (du dictionnaire anglais Collins).

Ailleurs, le terme crépuscule est utilisé pour identifier une période de temps mieux définie: la période du soir précédant la noirceur totale. (*Cambridge International Dictionary*)

En Amérique du Nord, généralement, le terme 'crépuscule' est utilisé davantage pour désigner le crépuscule civil plutôt que le crépuscule nautique. En Angleterre, en Australie et en Nouvelle Zélande, le terme est utilisé pour désigner le temps nautique ou ce que les Nord-Américains appellent « la tombée de la nuit ».

Des mots utilisés dans une partie du

Commonwealth d'Israël, les nations dérivées de l'Angleterre, peuvent souvent avoir une signification et un usage différents dans d'autres pays.

En Amérique du Nord, un pub est un bar ou une taverne, mais c'est un terme rarement utilisé. En Australie et en Nouvelle Zélande, il désigne un hôtel. Cela provient de l'ancienne maison publique anglaise (voir le *Collins English Dictionary*).

Si les gens ignorent les différents usages d'une terminologie, cela peut entraîner la confusion. Protester aujourd'hui signifie *être contre*, mais originalement, le terme signifiait *pour la vérité*. *Pro*, ce qui veut dire 'pour' et *teste*, ce qui veut dire 'vérité'.

L'expression « au coucher du soleil » appartient à cette catégorie. Pour les Nord-Américains, il s'agit du moment où le soleil disparaît de l'horizon. Elle n'était pas uniquement utilisée dans ce sens par les orateurs hébreux.

Deutéronome 16: 4-6 ⁴ On ne verra point chez toi de levain, dans toute l'étendue de ton pays, pendant sept jours; et aucune partie des victimes que tu sacrifieras le soir du premier jour ne sera gardée pendant la nuit jusqu'au matin. ⁵ Tu ne pourras point sacrifier la Pâque dans l'un quelconque des lieux que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te donne pour demeure; ⁶ mais c'est dans le lieu que choisira l'Éternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom, que tu sacrifieras la Pâque, le soir, au coucher du soleil, à l'époque de ta sortie d'Égypte.

Exode 12: 6-11 ⁶ Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs (Ereb DHS 6153). ⁷ On prendra de son

sang, et on en mettra sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où on le mangera. ⁸ Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu; on la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères. ⁹ Vous ne le mangerez point à demi cuit et bouilli dans l'eau; mais il sera rôti au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur. ¹⁰ Vous n'en laisserez rien jusqu'au matin; et, s'il en reste quelque chose le matin, vous le brûlerez au feu. ¹¹ Quand vous le mangerez, vous aurez vos reins ceints, vos souliers aux pieds, et votre bâton à la main; et vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque de Y^ehovah (l'Éternel).

L'utilisation d'*ereb* dans les deux Écritures ci-dessus signifie 15h00 ou la neuvième heure hébraïque. Ailleurs, il fait référence à différentes périodes de temps, qui sont comprises d'après le contexte.

Josephus, *Wars of the Jews* (Guerres des Juifs) (livre 6, chapitre 9, verset 3):

... Donc, ces Souverains Sacrificateurs, à l'arrivée de la fête qui est appelée la Pâque, lorsqu'ils immolent les sacrifices, de la neuvième à la onzième heure, [pour nous, de 15h00 à 17h00], mais afin qu'un groupe minimum de dix partagent chaque sacrifice, car il est illégal de manger seul et plusieurs d'entre nous sommes vingt par groupe...

La définition de Strong 6153 n'est pas un moment spécifique tel que le coucher du soleil. Comme nous l'avons vu précédemment, le *coucher du soleil* faisait référence au milieu de l'après-midi ou notre 15h00 et non pas au moment quand le soleil disparaissait sous l'horizon.

6153 `ereb

Origine: vient de 06150; TWOT - 1689a; n m
Usage: LSG - soir, soirs, entre les deux soirs, nuit, occident, soirée, Arabie, Arabes, espèce;

(apparaît 137 fois)

Signification: soir, nuit, coucher du soleil

Au crépuscule (DHS 5399), pendant la soirée (DHS 3117 + 6153), {ou le jour dans la soirée} durant la nuit et l'obscurité (Proverbes 7: 9)

5399 nesheph

Origine: vient de 05398; TWOT - 1434a; n m

Usage: LSG - aube, crépuscule, point du jour, aurore, nuit; (apparaît 12 fois)

Signification: 1) crépuscule 1a) crépuscule du soir 1b) crépuscule du matin

3117 yowm

Origine: vient d'une racine inutilisée signifiant être chaud; TWOT - 852; n m

Signification: 1) jour, temps, année; 1a) jour (l'opposé de la nuit); 1b) jour (période de 24 heures); 1b1) défini par soir et matin dans Genèse 1; 1b2) comme une division du temps; 1b2a) un jour de travail, de voyage; 1c) les jours, la durée de la vie; 1d) temps, période (générale); 1e) année; 1f) références temporelles; 1f1) aujourd'hui; 1f2) hier; 1f3) demain

Job 7: 4 Je me couche, et je dis: Quand me lèverai-je? quand finira la nuit <ereb 06153>? Et je suis rassasié d'agitations jusqu'au point du jour.

Jérémie 6: 4 Préparez-vous à l'attaquer! Allons! montons en plein midi!... Malheureusement pour nous, le jour baisse, Les ombres du soir <ereb 06153> s'allongent.

Ézéchiël 12: 7 Je fis ce qui m'avait été ordonné: je sortis de jour mes effets comme des effets de voyage, le soir <ereb 06153> je perçai la muraille avec la main, et je les sortis pendant l'obscurité (5939) et les mis sur mon épaupe, en leur présence.

À partir des Écritures ci-dessus, il est clair que *ereb* (DHS 6153) couvre une longue période de temps, de l'après-midi jusqu'à bien après la noirceur. Il n'y a donc aucune raison d'affirmer que les

jours débutent au coucher du soleil. Toutefois, on pourrait le lire de cette façon dans certains des nombreux textes.

Dans l'Écriture, le mot *ereb* est fréquemment utilisé et il est traduit par *soir, entre les soirs, crépuscule, coucher du soleil* et *nuit*. Son usage implique une variété de périodes ou temps différents. On ne peut pas utiliser *ereb* pour déclarer que le jour débute au moment du passage du soleil sous l'horizon.

Deutéronome 21: 22-23 Si l'on fait mourir un homme qui a commis un crime digne de mort, et que tu l'aies pendu à un bois, ²³ son cadavre ne passera point la nuit sur le bois; mais tu l'enterreras le jour même, car celui qui est pendu est un objet de malédiction auprès de Dieu, et tu ne souilleras point le pays que Y^ehovah (l'Éternel), ton Dieu, te donne pour héritage.

Deutéronome 21: 23 ne permet pas qu'un cadavre soit laissé pendu toute la nuit. Il doit être enlevé '*le jour même*', c'est-à-dire avant la noirceur, afin que le pays ne soit pas souillé.

Le nouveau jour débute à la noirceur et les cadavres devaient être enlevés avant qu'elle vienne. Josué a fait cela avec le roi d'Aï et les cinq rois.

Josué 8: 29 Il fit pendre à un bois le roi d'Aï, et l'y laissa jusqu'au soir <ereb 6153>. Au coucher du soleil <DHS 8121>, Josué ordonna qu'on descendît son cadavre du bois; on le jeta à l'entrée de la porte de la ville, et l'on éleva sur lui un grand monceau de pierres, qui subsiste encore aujourd'hui.

Josué 10: 25-27 Josué leur dit: Ne craignez point et ne vous effrayez point, fortifiez-vous et ayez du courage, car c'est ainsi que Y^ehovah (l'Éternel) traitera tous vos ennemis

contre lesquels vous combattez. ²⁶ Après cela, Josué les frappa et les fit mourir; il les pendit à cinq arbres, et ils restèrent pendus aux arbres jusqu'au soir <ereb 6153>. ²⁷ Vers le coucher du soleil <DHS 8121>, Josué ordonna qu'on les descendît des arbres, on les jeta dans la caverne où ils s'étaient cachés, et l'on mit à l'entrée de la caverne de grosses pierres, qui y sont demeurées jusqu'à ce jour.

Dans chaque cas, les rois décédés ont été enlevés des arbres au coucher du soleil. Le mot traduit par coucher du soleil DHS 8121 est shemesh, ce qui signifie 'la brillance', aux versets 8: 29 et 10: 27. Il aurait fallu un certain temps pour disposer des cadavres. Il est évident que Josué n'était pas préoccupé par le coucher du soleil ou le soleil qui se couchait, mais par l'approche de la noirceur. En faisant ainsi, Josué satisfaisait l'injonction énoncée dans Deutéronome à l'effet que les cadavres pendus devaient être enlevés et ensevelis le jour même. Par conséquent, le coucher du soleil est considéré comme étant le même jour, jusqu'au début de la noirceur. Cela a toujours été l'opinion dans l'ancien Israël, dans l'ancien Judaïsme et également dans le Coran. La conformité avec le système romain moderne a débuté seulement avec le Hadith et le Judaïsme moderne.

À Josué 10: 26, nous apprenons que Josué a pendu les rois décédés sur cinq arbres jusqu'au soir <ereb 6153>. Le verset 27 dit que lorsque le soleil se couchait [traduit par 'coucher du soleil' dans certains textes], Josué a commandé de les descendre des arbres et de les jeter dans une caverne.

Le tout premier jour d'une période de

24 heures sur une planète ronde en rotation, il n'a pas pu y avoir de lumière reflétée de l'atmosphère en provenant d'un soleil couchant. Comment cela aurait-il pu être possible?

Le récit du commencement et la définition biblique du jour ou d'une rotation solaire, qui nous est donnée, rend cela clair.

Genèse 1: 1-5 Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. ² La terre était informe et vide: il y avait des ténèbres <DHS 2822> à la surface de l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux. ³ Dieu dit: Que la lumière soit! Et la lumière fut. ⁴ Dieu vit que la lumière était bonne; et Dieu sépara la lumière d'avec les ténèbres <DHS 2822>. ⁵ Dieu appela la lumière jour, et il appela les **ténèbres** <DHS 2822> **nuit** <DHS 3915>. Ainsi, il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier jour.

DHS #02822 choshek (365a)
 Origine: vient de 2821
 Usage: ténèbres, nuit, obscurité
 Signification: *obscurité, ténèbres*
 DHS #03915 layil ou lel ou layelah (538c)
 Origine: incertaine
 Usage: LSG - nuit, nuits, minuit, nocturne
 Signification: *nuit*

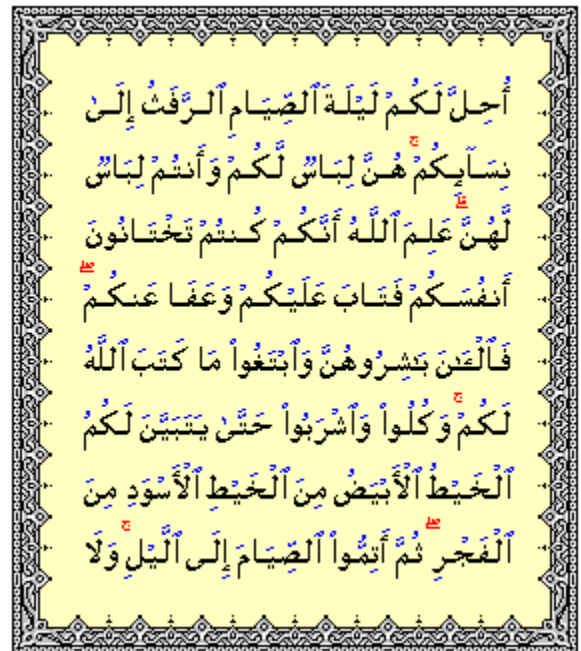
La noirceur au début du premier jour a été appelée nuit. La nuit suivie de la lumière ou le soir suivi du matin ont formé le premier jour complet. Le ciel n'est pas obscur au moment où le soleil disparaît sous l'horizon, appelé le coucher du soleil par les Nord-Américains et ce, pendant presque une heure encore, au premier et septième mois, qui sont près de l'équinoxe du printemps et de l'automne. Le ciel est obscur au début du nouveau jour.

Le 16 septembre 2002 était le Jour des

Expiations. Nous avons commencé le jeûne le soir précédent, le 15^{ème} jour romain, à la fin du crépuscule nautique du soir, à la noirceur.

Au centre du Canada, en utilisant l'heure normale de l'Est, à proximité de la 43^{ème} longitude, le soleil s'est couché à 18h25 ou 6:25 p.m., le 15, et à 18h24, le 16. Le crépuscule civil s'est terminé à 18h54, le 15, et à 18h52, le 16. Le crépuscule nautique s'est terminé à 19h27, le 15, et à 19h26 ou 7:26 p.m., le 16 septembre, avec l'heure avancée en vigueur.

Les Musulmans doivent être attentifs. La



définition du Coran est la même que celle donnée dans Genèse.

Sourate [2.187] On vous a permis, la nuit d'as-Siyam, d'avoir des rapports avec vos femmes; elles sont un vêtement pour vous et vous un vêtement pour elles. Allah sait que vous aviez clandestinement des rapports avec vos femmes. Il vous a pardonné et vous a graciés. Cohabitez donc avec elles,

maintenant, et cherchez ce qu'Allah a prescrit en votre faveur; mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit. Mais ne cohabitez pas avec elles pendant que vous êtes en retraite rituelle dans les mosquées. Voilà les lois d'Allah : ne vous en approchez donc pas (pour les transgresser). C'est ainsi qu'Allah expose aux hommes Ses enseignements, afin qu'ils deviennent pieux. (Traduction originale réalisée par le professeur Muhammad Hamidullah).

Afin de comprendre les récitations du prophète, tout l'Islam doit lire et étudier les Écritures.

Celles-ci sont appelées l'Ancien et le Nouveau Testaments, mais cela signifie les premier et deuxième témoignages. Si ces Écritures ne sont pas étudiées, les Musulmans seront incapables de comprendre les instructions du Prophète.

Les lignes 7 à 10 sont traduites par la plupart des autres comme on le trouve sur al-islam.com:

Traduction:

[187] La nuit des jeûnes, il vous est permis de vous approcher de vos femmes. Ce sont vos vêtements et vous êtes leurs vêtements. Allah sait ce que vous faisiez secrètement entre vous; mais il s'est tourné vers vous et vous a pardonné; alors maintenant, associez-vous avec elles, et cherchez ce qu'Allah vous a ordonné, et mangez et buvez jusqu'à ce que le fil blanc à l'aube vous apparaisse distinct de son fil noir; puis terminez votre jeûne jusqu'à ce que la nuit apparaisse; mais ne vous associez pas à vos femmes pendant que vous êtes en retraite dans les mosquées. Ce sont des limites (fixées par) Allah: ne vous approchez pas d'elles. C'est ainsi qu'Allah montre clairement Ses Signes aux hommes: afin qu'ils apprennent la retenue.

En faisant cette distinction entre la lumière et la noirceur, les Musulmans au 6^{ème} siècle utilisaient l'habileté de distinguer le fil blanc du fil noir le matin pour commencer leur jeûne. Ils jeûnaient pendant la période diurne du jour. Ceci signifie qu'ils doivent jeûner de la noirceur à la noirceur et non pas jusqu'au coucher du soleil, tel que le stipulent les auteurs du Hadith. Cette distinction est utilisée de la même façon que les Juifs ont utilisé leur incapacité de discerner les fils bleu et rouge, le soir, pour mettre fin à leur jeûne, à la noirceur.

Aujourd'hui, plusieurs Musulmans mettent fin à leur jeûne cinq ou dix minutes après que le soleil s'est couché sous l'horizon. Durant cette période du crépuscule civil, nous pouvons facilement distinguer le fil blanc du fil noir. C'est donc incorrect et ce n'est pas selon l'instruction du Prophète. '*Jusqu'à la nuit*', au verset 187, ne signifie pas un peu après le coucher du soleil. La clarification du calendrier utilisé dans l'Islam discutera de la séquence des mois. Le calendrier islamique moderne est tout à fait incorrect.

Ce discernement des couleurs, de même que l'apparition de 3 étoiles de dimension moyenne, était une méthode pour déterminer la fin du crépuscule nautique du soir.

En Amérique du Nord, il existe une loi qui légifère le tir des armes à feu par les chasseurs. La loi déclare que cette activité doit cesser à la fin du crépuscule civil ou trente minutes après le coucher

du soleil. Par la suite, il reste encore suffisamment de clarté et de temps pour que les chasseurs sortent des champs en sécurité, mais le tir doit cesser entièrement.

Lors d'une nuit claire dans l'Hémisphère Nord, près de la fin du crépuscule nautique du soir (EENT), trois étoiles de dimension moyenne deviennent visibles. Si notre vision est 20/20, nous les verrons à quelques minutes de l'heure publiée du EENT pour notre localité. Les plus petites étoiles commencent à apparaître lorsque la noirceur devient plus complète.

L'apparition de trois étoiles de dimension moyenne a été utilisée comme une mesure pour terminer le jour et le jeûne par le Judaïsme et les Églises de Dieu pendant l'inquisition (voir Annexe II, *Définitions Talmudiques* et l'Annexe III, *Décret de la Foi*, Déclarations concernant les détails de l'Inquisition, Valencia, 1568, à la fin de cette étude.

Source:

http://aa.usno.navy.mil/data/docs/RS_OneDay.html (anglais seulement)

Le site Web ci-dessus fournit les données locales pour les couchers du soleil et les crépuscules civil et nautique dans plusieurs localités géographiques précises.

Nous avons aussi utilisé les définitions du *U.S. Naval Observatory, Astronomical Applications Department* (Observatoire naval des États-Unis, Département des applications astronomiques (voir Annexe 1).

Le Jour des Expiations du lundi
16 septembre 2002. Qu'en est-il au juste?

Yom Kippur (le Jour des Expiations) tombe le dixième jour de Tishri, dans le calendrier juif, et met fin aux « Dix jours de repentir », qui ont commencé à Rosh Hashana. Yom Kippur est un jour de jeûne, qui dure environ vingt-cinq heures, du coucher du soleil, jusqu'à l'apparition des étoiles, le soir suivant.

Cette déclaration, publiée par l'Union mondiale des étudiants juifs, montre que Juda met fin au jeûne quand les étoiles apparaissent. Ils le commencent au coucher du soleil, avant le changement du jour, et y mettent fin environ vingt-cinq heures plus tard. Ils mettent fin au jeûne et débutent le nouveau jour après le Jour des Expiations à la noirceur et non pas au coucher du soleil.

Source:

http://www.wujs.org.il/activist/yom_kippur/index.shtml

Genèse 15: 17-18 Quand le soleil fut couché, il y eut une obscurité profonde; et voici, ce fut une fournaise fumante, et des flammes passèrent entre les animaux partagés. ¹⁸ En ce jour-là, Y^ehovah (l'Éternel) fit alliance avec Abram, et dit: Je donne ce pays à ta postérité, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve, au fleuve d'Euphrate.

C'est un autre exemple du *coucher du soleil*. Ici, le coucher du soleil est lié à la noirceur pour le changement du jour. Il n'est pas lié au début de la diminution de la clarté, au coucher du soleil, ou au terme nord-américain 'crépuscule'.

Regardons Néhémie 13: 19

Néhémie 13: 19 Puis je donnai ordre de

fermer les portes de Jérusalem dès la tombée de la nuit (DHS 6751), avant (DHS 6440) le début du jour du Sabbat (DHS 7676) et j'interdis de les rouvrir avant que ce jour ne soit passé. Je postai quelques-uns de mes serviteurs à proximité des portes pour veiller à ce qu'aucun fardeau ne soit introduit le jour du Sabbat.

Clairement, ce texte parle du Sabbat (DHS 7676). D'abord, nous remarquons qu'avant le Sabbat, les portes devaient être fermées. Le texte dit ici *dès la tombée de la nuit*. Ceci fait plus qu'impliquer que le Sabbat suivrait cette période initiale de clarté décroissante, qui est suivie par le crépuscule et la tombée de la nuit.

Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer, sauf celle que le Sabbat commence à la noirceur. C'est en accord avec le principe donné par les définitions dans Genèse 1: 5 et Psaumes 104: 20.

Nous disons souvent « qu'un jour commence après le coucher du soleil ». Nous devons changer et dire « à la noirceur » afin de ne pas causer de confusion, spécialement en Amérique du Nord.

Dans la société d'aujourd'hui, les phases du crépuscule ont des noms spécifiques. Examinons-les.

1) **Le Crépuscule civil** est défini comme débutant le matin et se terminant le soir, quand le centre du soleil est géométriquement 6 degrés au-dessous de l'horizon. C'est la limite à laquelle l'illumination du soir est suffisante, dans des bonnes conditions atmosphériques, pour clairement distinguer les objets terrestres.

2) **Le Crépuscule nautique** est défini comme débutant le matin et se terminant le soir, quand le centre du soleil est géométriquement 12 degrés au-dessous de l'horizon. En l'absence d'autre illumination, les activités extérieures détaillées ne sont pas possibles et l'horizon est indistinct.

3) **Le Crépuscule astronomique** est défini comme débutant le matin et se terminant le soir, quand le centre du soleil est géométriquement 18 degrés au-dessous de l'horizon. Pour un intervalle considérable, après le début du crépuscule du matin et avant la fin du crépuscule du soir, l'illumination du ciel est si faible qu'elle est pratiquement imperceptible.

Néhémie 13: 19 décrit une période antérieure au Sabbat, quand la noirceur débutait et que nous appellerions la tombée de la nuit. Il ne commence pas à faire noir avant la fin du crépuscule nautique.

Le Sabbat commence à la noirceur ou, en termes d'aujourd'hui, à la fin du crépuscule nautique du soir (EENT).

Tous devraient être capables de voir que nous parlons ici de la noirceur ou de la fin du crépuscule nautique du soir, quand les travaux opérationnels auraient généralement cessé, chaque jour. Le texte de Josué nous permet de voir que la fermeture des portes, à la noirceur, était la procédure établie.

Josué 2: 5 Et comme on allait fermer la porte, ils sont repartis à la tombée de la nuit

(DHS 2822). Je ne sais pas où ils sont allés. Dépêchez-vous de les poursuivre, car vous pouvez encore les rattraper.

6751 tsalal

Usage: début de la noirceur, ombrage

Signification: au début de la noirceur

Origine: une racine primaire (identique à 06749 par l'idée de planer au-dessus (comparer 06754)); TWOT - 1921;

1) faire noir, commencer à faire noir

1a) (Qal) commencer à faire noir

1b) (Hiphil) faire une ombre

Lévitique 23: 32 Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes; dès le **soir** (6153) du neuvième jour jusqu'au **soir** (6153) suivant, vous célébrerez votre sabbat.

Durant les premier et septième mois, qui sont près des équinoxes, le jour débute à la noirceur et il est suivi d'une période approximative de 12 heures de noirceur, puis d'une période approximative de 12 heures de clarté. Ceci complète un jour de 24 heures ou une rotation solaire, c'est-à-dire du soir ou de la fin du crépuscule nautique d'un jour jusqu'au soir ou à la fin du crépuscule nautique, le jour suivant.

Cette période de pleine clarté initiale au coucher du soleil et du développement de la lumière tamisée jusqu'à la noirceur dure près d'une heure, durant les premier et septième mois.

Il y a plus de cent versets contenant le numéro 6153 de Strong. Du résumé des utilisations de 6153, nous voyons que l'heure du jour varie grandement dans les divers textes et qu'il n'est pas restreint à un point spécifique, tel que le coucher du soleil en Amérique du Nord, où il est souvent compris comme passant

juste au-dessous de l'horizon. Comparez les versets pour voir les différents usages de *ereb* (DHS 6153). L'usage grec de la neuvième heure est le même que l'usage hébreu.

Matthieu 27: 45-50 Depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, il y eut des ténèbres sur toute la terre. ⁴⁶ Et vers la neuvième heure, Jésus s'écria d'une voix forte: Éli, Éli, lama sabachthani? C'est-à-dire: Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? ⁴⁷ Quelques-uns de ceux qui étaient là, l'ayant entendu, dirent: Il appelle Élie. ⁴⁸ Et aussitôt l'un d'eux courut prendre une éponge, qu'il remplit de vinaigre, et, l'ayant fixée à un roseau, il lui donna à boire. ⁴⁹ Mais les autres disaient: Laisse, voyons si Élie viendra le sauver. ⁵⁰ Jésus poussa de nouveau un grand cri, et rendit l'esprit.

La neuvième heure hébraïque correspond à notre 15h00 occidentale, que tous devraient comprendre (Exode 12: 6; Deutéronome 16: 6).

L'expression hébraïque traduite par '*au coucher du soleil*' n'équivaut pas au terme occidental ou nord-américain '*coucher du soleil*', qui signifie pour nous le moment où le soleil disparaît sous l'horizon.

Cela produit alors, pour une période de temps, le crépuscule, qui est une réflexion des rayons du soleil. C'est une réflexion du jour précédent et cette réflexion n'a pas pu se produire le premier jour, dans Genèse 1. Notre nouveau jour débute avec la noirceur et non pas avec la réflexion des rayons du soleil du jour précédent.

Une grande part de l'évidence historique montre que la plupart des Juifs modernes observent les jours du coucher du soleil

au coucher du soleil. Le Jour des Expiations ou les autres jeûnes font exception car ils se terminent à la noirceur, le jour suivant. C'est un jour de vingt-cinq heures, selon la latitude. Les Musulmans Hadithiques observent généralement leurs jours à partir du coucher du soleil. Ils observent également les mois à partir de l'observation du croissant et non pas de la conjonction. Cependant, ce n'était pas ainsi originalement, comme nous l'avons vu précédemment. Le jour arabe était de la fin du crépuscule à la fin du crépuscule et la lune était de la conjonction à la conjonction suivante.

Ils sont tous les deux dans l'erreur et observent des jours incorrects, parce que leur adoration n'est pas acceptée par notre Père, à cause de leur rejet du sacrifice de Christ et de leur adoption des traditions. L'Islam Hadithique a introduit une interprétation qui est en conflit avec le Coran, de même qu'avec l'Écriture.

Nous devrions tous savoir qu'il y a aussi des groupes qui enseignent que le jour débute au lever du soleil. Cela a des effets dramatiques sur le temps du Repas du Seigneur et du Jour des Expiations. C'est une erreur grave.

Actes 27: 20-33 Le soleil et les étoiles ne parurent pas pendant plusieurs jours, et la tempête était si forte que nous perdîmes enfin toute espérance de nous sauver. ²¹ On n'avait pas mangé depuis longtemps. Alors Paul, se tenant au milieu d'eux, leur dit: O hommes, il fallait m'écouter et ne pas partir de Crète, afin d'éviter ce péril et ce dommage. ²² Maintenant je vous exhorte à prendre courage; car aucun de vous ne périra, et il n'y aura de perte que celle du navire. ²³ Un ange du Dieu à qui j'appartiens

et que je sers m'est apparu cette nuit, ²⁴ et m'a dit: Paul, ne crains point; il faut que tu comparaisse devant César, et voici, Dieu t'a donné tous ceux qui naviguent avec toi. ²⁵ C'est pourquoi, ô hommes, rassurez-vous, car j'ai cette confiance en Dieu qu'il en sera comme il m'a été dit. ²⁶ Mais nous devons échouer sur une île. ²⁷ La quatorzième nuit, tandis que nous étions ballottés sur l'Adriatique, les matelots, vers le milieu de la nuit, soupçonnèrent qu'on approchait de quelque terre. ²⁸ Ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses; un peu plus loin, ils la jetèrent de nouveau, et trouvèrent quinze brasses. ²⁹ Dans la crainte de heurter contre des écueils, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, et attendirent le jour avec impatience. ³⁰ Mais, comme les matelots cherchaient à s'échapper du navire, et mettaient la chaloupe à la mer sous prétexte de jeter les ancres de la proue, ³¹ Paul dit au centenier et aux soldats: Si ces hommes ne restent pas dans le navire, vous ne pouvez être sauvés. ³² Alors les soldats coupèrent les cordes de la chaloupe, et la laissèrent tomber. ³³ Avant que le jour parût, Paul exhorta tout le monde à prendre de la nourriture, disant: C'est aujourd'hui le quatorzième jour que vous êtes dans l'attente et que vous persistez à vous abstenir de manger.

Nous pouvons voir, à partir des Actes, que l'apôtre Paul comprenait que le jour de vingt-quatre heures débutait le soir (verset 27) et continuait ensuite durant la partie diurne du jour (verset 33).

Lévitique nous présente une définition de la période de temps durant laquelle nous observons un Sabbat Sabbatisé.

Lévitique 23: 27-32 Le dixième jour de ce septième mois, ce sera le jour des expiations: vous aurez une sainte convocation, vous humilierez vos âmes, et vous offrirez à Y^hovah (l'Éternel) des sacrifices consumés par le feu. ²⁸ Vous ne ferez aucun ouvrage ce jour-là, car c'est le jour des expiations, où doit être faite pour vous l'expiation devant Y^hovah (l'Éternel), votre Dieu. ²⁹ Toute

personne qui ne s'humiliera pas ce jour-là sera retranchée de son peuple. ³⁰ Toute personne qui fera ce jour-là un ouvrage quelconque, je la détruirai du milieu de son peuple. ³¹ Vous ne ferez aucun ouvrage. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants dans tous les lieux où vous habiterez. ³² Ce sera pour vous un sabbat, un jour de repos, et vous humilierez vos âmes; dès le soir (ereb) du neuvième jour jusqu'au soir (ereb) suivant, vous célébrerez votre sabbat.

Le verset 32 signifie que nous devons jeûner de la noirceur, le neuvième jour, jusqu'à la noirceur, le dixième jour du septième mois. Sinon, nous pourrions être détruit et enlevé de la première résurrection et placé dans la deuxième résurrection.

Avec notre préparation, nous débutons souvent notre jeûne plus tôt, sans manger ni boire jusqu'à la dernière minute possible. Nous ne le commandons pas, mais nous maintenons que le jeûne doit être observé de la noirceur, le neuvième jour, jusqu'à la noirceur du dixième jour du septième mois lunaire, après la conjonction.

Ces groupes dont le « jour débute au lever du soleil » s'accordent à dire que Lévitique 23: 27-32 signifie après le coucher du soleil, que l'Écriture définit comme débutant à la noirceur (Genèse 1: 5). Ils jeûnent alors du coucher du soleil jusqu'au deuxième lever du soleil, ce qui est un jeûne non commandé et modifié de trente six heures. Il s'agit d'une addition à l'Écriture et c'est condamné (Deutéronome 4:2; 12:32).

Ces groupes observent également la pleine lune comme le début du mois.

Ceci aura l'effet de corrompre la foi de quelques-uns. La modification de la séquence correcte des Jours Saints et, subséquemment, des Fêtes affectera leur capacité d'apprendre.

Le commencement occidental du jour à minuit provient de l'ère napoléonienne. Il a été introduit à cause des calendriers ecclésiastiques des Catholiques romains (voir pages 97-100 dans *Compendious Analysis of the Calendar*, de John Brady, troisième édition, 1815).

La plupart des gens ne sont pas conscients à quel point ces changements continus des temps et des saisons pour le culte approprié sont récents. Toutes les tentatives ont été faites pour que nous ne puissions pas adorer le Seul Vrai Dieu, les jours et aux temps, qu'Il a mis à part.

Cette récente attaque sur le calendrier devrait montrer à tous les Chrétiens observant l'alliance à quel point ces Jours Saints et ces calendriers sont importants. Il ne nous est pas permis d'ajourner les Jours Saints, les Nouvelles Lunes et les Sabbats. Nous devons correctement garder saintes les périodes de temps saint. Si vous avez commis une erreur, alors changez et observez les jours correctement à l'avenir.

Tous les Chrétiens renouvelés et observant l'alliance garderont saints ces Sabbats, ces Nouvelles Lunes et ces Jours Saints et ce, de la noirceur jusqu'à la noirceur suivante, à la fin du crépuscule nautique du soir dans nos localités spécifiques.

Annexe I

Définitions du lever de soleil, du coucher de soleil et des crépuscules, U.S. Naval Observatory (Observatoire naval des États-Unis)

Astronomical (Département astronomiques)	Applications des	Department applications
--	---------------------	----------------------------

Horizon: Peu importe où on est situé à (ou près de) la surface de la terre, la terre est perçue comme étant essentiellement plane et, par conséquent, comme un plan. Le ciel ressemble à la moitié d'une sphère ou d'un dôme, centré à l'observateur. S'il n'y a aucune obstruction visuelle, l'intersection apparente du ciel avec la surface (plane) de la terre est l'horizon, qui apparaît comme un cercle centré à l'observateur. Pour des calculs de lever/coucher de soleil, l'œil de l'observateur est considéré comme étant à la surface de la terre, de sorte que l'horizon est géométriquement exactement à 90 degrés de la direction verticale locale.

Lever, coucher de soleil: Pendant le cours de la journée, la Terre tourne une fois sur son axe causant ainsi les phénomènes du lever et du coucher du soleil. Tous les corps célestes, y compris les étoiles et les planètes, semblent apparaître dans le ciel à l'horizon à l'est de n'importe quel endroit particulier, puis croiser le ciel et disparaître ensuite à l'horizon à l'ouest. Les événements les plus remarquables et les plus significatifs, quant aux affaires ordinaires, sont les levers et les couchers du soleil et de la lune. Étant donné que le soleil et la lune apparaissent comme

des disques circulaires et non pas comme des points de lumière, une définition du lever ou du coucher du soleil doit être très spécifique, car on ne voit pas la totalité de l'un ou de l'autre de ces corps se lever ou se coucher en même temps.

Le lever et le coucher du soleil, conventionnellement, se rapportent aux moments où le bord supérieur du disque du soleil touche à l'horizon, qui doit être visible relativement à la position de l'observateur. Il est assumé que les conditions atmosphériques sont moyennes et que l'endroit est dans une région plane de la surface de la Terre.

Le lever et le coucher de la lune sont calculés dans exactement les mêmes circonstances que le lever et le coucher du soleil. Cependant, le lever et le coucher de la lune peuvent se produire à tout moment pendant la période de 24 heures. Par conséquent, il est souvent possible que la lune soit visible pendant le jour et qu'il y ait des nuits sans lune. Il est également possible qu'un lever ou un coucher de lune ne se produise pas relativement à un endroit spécifique, à une date donnée.

Transit: La période de transit d'un corps céleste se rapporte à l'instant où son centre croise une ligne imaginaire dans le ciel – le méridien de l'observateur – croisant du nord au sud. Pour les observateurs de basses à moyennes latitudes, le transit est *approximativement* à mi-chemin entre le lever et le coucher et représente le moment où le corps est à son point le plus haut dans le ciel, ce jour-là. Aux latitudes élevées, ni l'un ni l'autre de ces

énoncés peut être vrai - par exemple, il peut y avoir plusieurs transits entre le lever et le coucher. Le transit du soleil est le midi solaire local (cadran solaire). La différence entre les temps de transit du soleil et de la lune est étroitement liée à la phase de la lune. La nouvelle lune transite à peu près en même temps que le soleil; le premier quartier de la lune transite environ 6 heures après le soleil; la pleine lune transite environ 12 heures après/avant le soleil et le dernier quartier de la lune transite environ 6 heures avant le soleil.

Crépuscule: Avant le lever du soleil et après le coucher du soleil, il y a des intervalles de temps, le crépuscule, pendant lesquelles une lumière naturelle provient de l'atmosphère supérieure, qui reçoit directement les rayons du soleil et en reflète une partie vers la surface de la Terre. Pendant ces intervalles, certaines activités de plein air peuvent être faites sans illumination artificielle, et il est utile d'avoir des moyens de fixer des limites au-delà desquelles un éclairage artificiel est nécessaire pour faire une certaine activité. Les principaux facteurs qui déterminent la quantité de lumière naturelle pendant le crépuscule sont l'état de l'atmosphère, en général, et les conditions atmosphériques locales, en particulier. Les conditions atmosphériques sont mieux déterminées au moment et à l'endroit actuels des événements. Néanmoins, il est possible d'établir, bien que nécessairement approximatives, des limites utiles applicables à de grandes catégories d'activités en considérant seulement la position du soleil au-dessous de l'horizon. Des définitions raisonnables et

commodes ont été développées.

Le **crépuscule civil** est défini comme débutant le matin et se terminant le soir, lorsque le centre du soleil est géométriquement 6 degrés au-dessous de l'horizon. C'est la limite à laquelle l'illumination crépusculaire est suffisante, dans de bonnes conditions atmosphériques, pour distinguer clairement les objets terrestres; au début du crépuscule civil du matin ou à la fin du crépuscule civil du soir, l'horizon est clairement défini et les étoiles les plus lumineuses sont visibles dans de bonnes conditions atmosphériques et en l'absence du clair de lune ou de toute autre illumination. Le matin, avant le commencement du crépuscule civil, et le soir, après la fin du crépuscule civil, l'illumination artificielle est normalement nécessaire pour faire des activités ordinaires de plein air. Cependant, l'obscurité totale se termine parfois avant le commencement du crépuscule civil du matin et débute parfois après la fin du crépuscule civil du soir.

Le **crépuscule nautique** est défini comme débutant le matin et se terminant en soirée, quand le centre du soleil est géométriquement 12 degrés au-dessous de l'horizon. Au début ou à la fin du crépuscule nautique, sous de bonnes conditions atmosphériques et en l'absence d'autre illumination, les contours des objets terrestres peuvent être distingués, mais les opérations détaillées à l'extérieur ne sont pas possibles et l'horizon est indistinct.

Le **crépuscule astronomique** est défini comme débutant le matin et se

terminant le soir, quand le centre du soleil est géométriquement 18 degrés au-dessous de l'horizon. Le matin, avant le début du crépuscule astronomique, et le soir, après la fin du crépuscule astronomique, le soleil ne contribue aucune illumination au ciel; pendant un intervalle considérable après le début du crépuscule du matin et avant la fin du crépuscule du soir, l'illumination du ciel est si faible qu'elle est pratiquement imperceptible.

Les définitions précédentes sont acceptées internationalement.

Un excellent exposé du Rabbin David Bassous est copié en entier ci-dessous. C'est un exposé sur les opinions talmudiques en rapport au début et à la fin du jour. C'est pertinent à notre discussion.

En le lisant, gardez à l'esprit qu'il est question de deux crépuscules. Souvent, cela n'a pas été dit clairement dans les citations et la discussion.

Le premier crépuscule, qui se développe après le coucher du soleil, est décrit comme couvrant quelques 18 à 24 minutes. Celui-ci coïnciderait avec notre crépuscule civil, qui serait normalement de quatre à six minutes plus long et pendant lequel le travail normal pourrait continuer. Le deuxième crépuscule coïncide avec notre crépuscule nautique du soir, qui se termine à la noirceur. Ils discutent aussi des crépuscules en Judée et dans le Nord de la France, qui surviendraient à des moments différents dans les mois autres que le premier et septième mois.

Le temps requis pour marcher 3/4 de mile (environ 1,5 km) a aussi été utilisé, mais même la période de 18 ou 24 minutes est trop courte pour la période du crépuscule civil.

L'examen différencie généralement la nuit et le nouveau jour du crépuscule civil. De plus, l'énoncé que trois étoiles moyennes doivent être visibles au commencement du jour est cohérent avec la noirceur, à la fin du crépuscule nautique du soir.

Shekia: Crépuscule, l'un ou l'autre des deux crépuscules, qui sont discutés (notre civil ou nautique).

Minhag: Un *minhag* est une coutume qui a évolué pour des raisons religieuses valables et qui a continué suffisamment longtemps pour devenir une pratique religieuse obligatoire.

Mitzvot: Ce sont des commandements basés principalement sur la liste rédigée par Rambam ou les Maïmonides, dans la *Torah Mishneh*. D'autres sources sont aussi utilisées.

Annexe II

Définitions talmudiques

Crépuscule, Coucher du soleil et Nuit par Rabbin David Bassous Congrégation Etz Ahaim, Highland Park, New Jersey

Sujets discutés:

1. Introduction

2. Sources
3. Contradictions et résolutions
4. Les heures du jour
5. Le temps pour marcher un *mil*
6. *Tosefet Shabbat*
7. L'opinion de Shulhan Arukh
8. Le *Minhag* aujourd'hui

1. Introduction

Comme c'est vrai pour beaucoup d'autres choses, le Judaïsme a son propre système de mesure du temps. Dans Genèse 1, la Bible affirme « et il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier jour »; ceci a été interprété comme signifiant que le jour juif commence le soir précédent. Notre discussion concerne le commencement du jour juif – **la tombée de la nuit et le crépuscule qui la précède.** Le crépuscule est la période entre le coucher du soleil et la noirceur. Ceci semble très clair, toutefois, il y a diverses opinions sur les définitions du coucher du soleil et de la noirceur. Comme plusieurs autres sujets traités par le Talmud et ses commentateurs, il y a une grande quantité de discussion et de débat.

Il y a diverses opinions sur la définition du coucher du soleil:

- a) Quand le soleil commence à descendre au-dessous de l'horizon.
- b) Quand le globe du soleil est entièrement au-dessous de l'horizon.
- c) Quand le ciel est obscur, sauf pour l'extrémité occidentale qui est rouge.

Il y a aussi diverses opinions sur la définition de la noirceur:

- a) Quand le globe du soleil est entièrement au-dessous de l'horizon.
- b) **Quand trois étoiles moyennes apparaissent.**
- c) Quand il n'y a plus de rouge dans le ciel occidental, après le coucher du soleil, même si le ciel n'est pas totalement obscur.
- d) Quand toutes les étoiles sont visibles, même les plus petites.

Plusieurs *mitzvot*, qui doivent être accomplis à un temps fixe du jour, dépendent pour leur véracité du moment du jour. Ce qui suit sont seulement quelques exemples :

- a) Le commencement et la fin du Sabbat et des *Haggim* (fêtes).
- b) Le temps à ajouter au Sabbat et aux *Haggim* (fêtes).
- c) La durée du jour juif et, par conséquent, la durée de l'heure juive, qui sont les heures diurnes divisées par douze. Il y a deux opinions principales sur la durée du jour juif. Ce sont les opinions de Magen Avraham (de l'aube à la noirceur) et de Gra (Gaon de Vilna) (du lever du soleil au coucher du soleil). Les deux opinions dépendent grandement des définitions du coucher du soleil ou de la tombée de la nuit.
- d) Toutes les heures du jour *halakhique* sont une conséquence de ce qui précède; par exemple, l'heure la plus tardive pour accomplir le *mitzvah* du récit matinal du

Shema (trois heures du jour), l'heure la plus tardive de prononcer les bénédictions du *Shema* et le meilleur temps pour terminer le *amidah* (quatre heures du jour) dépendent tous indirectement du temps du *shekia*.

Le *Shabbat 34b* du Talmud offre trois possibilités pour le statut du crépuscule :

- a) C'est le jour
- b) C'est la nuit
- c) C'est une combinaison du jour et de la nuit.

La conclusion du Talmud est que son statut est douteux et, comme tel, il doit être traité comme un « *safek* ». Généralement, un « *safek deoraitta lehumr* » et un « *safek derabanan lekula* » – une loi ou une application douteuse de la *Torah* est traitée strictement et une loi ou une application rabbinique douteuse est traitée avec largesse.

2. Sources

I. *Talmud Shabbat 34b-35a*

Nos Rabbins ont enseigné: Pour ce qui est du crépuscule, il est douteux qu'il soit en partie pendant le jour et en partie pendant la nuit ou que son entier [appartienne au] jour ou son entier à la nuit: [par conséquent] il requiert la rigueur des deux jours. Et qu'est-ce que le crépuscule? Du coucher du soleil, aussi longtemps que la face de l'Est a une lueur rougeâtre: quand [l'horizon] inférieur est obscur et n'est plus rouge, mais non pas le supérieur, c'est le crépuscule; [mais] **quand [l'horizon] supérieur est obscur et identique à l'inférieur, c'est la nuit**: c'est l'opinion du Rabbin Yehudah.

Le Rabbin Néhémie a dit « Aussi longtemps qu'un homme prend pour marcher un demi *mil*, à partir du coucher du soleil ».

Le Rabbin Yossi a dit « Le crépuscule est comme un clin d'œil, un qui vient et l'autre qui part; il est impossible de le déterminer... »

C'est une affirmation contradictoire. Vous avez dit, « Qu'est-ce que le crépuscule? Du coucher du soleil, aussi longtemps que la face de l'Est a une lueur rougeâtre ». Par conséquent, si l'horizon inférieur est obscur mais non pas le supérieur, c'est la nuit. Puis, il est enseigné ceci : Quand [l'horizon] inférieur est obscur mais non pas le supérieur, c'est le crépuscule.

Rabbah a répondu au nom du Rabbin Yehudah pour Shemuel. « Combinez [les] et apprenez. Qu'est-ce que le crépuscule? Du coucher du soleil, aussi longtemps que la face de l'Est a une lueur rougeâtre et, si [l'horizon] inférieur est obscur mais non pas le supérieur, c'est aussi le crépuscule. Mais quand l'horizon supérieur est obscur et identique à l'inférieur, c'est la nuit. »

Le Rabbin Yoseph a répondu au nom du Rabbin Yehudah pour Shemuel. « Voici ce qu'il enseigne: Du coucher du soleil, aussi longtemps que la face de l'Est a une lueur rougeâtre, c'est le jour; si [l'horizon] inférieur est obscur mais non pas le supérieur, c'est le crépuscule; **quand le supérieur est obscur et identique à l'inférieur, c'est la nuit.** »

Ils poursuivent ensuite leurs opinions. Car il a été affirmé: Quelle est la durée de la période du crépuscule? Rabbah a dit au nom du Rabbin Yehudah pour Shemuel: (Aussi longtemps que cela prend pour marcher) trois...quarts de *mil*. Tandis que le Rabbin Yoseph a dit au nom du Rabbin Yehudah pour Rab : deux...tiers de *mil*. Quelle est la différence entre eux? Un demi-sixième. ...

Abaye a vu Raba regarder à l'Ouest. Il lui a dit « mais il a été enseigné: Aussi longtemps que la face de l'Est a une lueur rougeâtre. Pensez-vous que la face de l'Est doit être prise littéralement? »

Raba a répondu: « [cela signifie] la face qui projette une lueur rougeâtre sur l'Est, comme une fenêtre.»

Le Rabbin Néhémie a dit: « Aussi longtemps qu'un homme requiert pour marcher un demi *mil*, à partir du coucher du soleil ». Le Rabbin Hanina a dit: « Celui qui désire connaître la période du Rabbin Néhémie devrait laisser le soleil sur le sommet du Carmel, descendre, se baigner dans la mer et remonter; c'est la période du Rabbin Néhémie... Le Rabbin Yehudah a dit au nom de Shemuel: « Au crépuscule, tel que défini par le Rabbin Yehudah, les sacrificateurs impurs peuvent accomplir le *tevillah*. Selon qui? Devrions-nous dire, selon le Rabbin Yehudah [lui-même]? Mais c'est douteux! Mais si cela signifie le crépuscule, tel que défini par le Rabbin Yehudah, selon le Rabbin Yossi; [pourquoi affirmer] que les sacrificateurs peuvent alors accomplir le *tevillah* – c'est évident! Je pourrais penser que le crépuscule, tel que défini

par le Rabbin Yossi, est une continuité de celui du Rabbin Yehudah; [par conséquent] on nous dit que le crépuscule du Rabbin Yehudah se termine et que celui du Rabbin Yossi commence ensuite.

Rabbah ben Bar Hanah a dit au nom du Rabbin Yohanan : « Le *halakhah* est selon le Rabbin Yehudah en ce qui a trait au Sabbat et le *halakhah* est selon le Rabbin Yossi en ce qui a trait au *Terumah*. Maintenant, pour ce qui est du *halakhah* selon le Rabbin Yehudah en ce qui a trait au Sabbat, c'est bien: c'est dans le sens de la rigueur. Mais pour ce qui est du *Terumah*, qu'est-ce que c'est ? Allons-nous dire, pour le *tevillah*? C'est douteux! (Étant donné qu'il établit que le *halakhah* est selon le Rabbin Yehudah en ce qui a trait au Sabbat, il doit voir que l'opinion du Rabbin Yehudah est possiblement correcte). **C'est plutôt en ce qui a trait à la consommation du *Terumah*, c.-à-d., que les sacrificateurs ne sont pas autorisés à manger le *Terumah* avant que le crépuscule, tel que défini par le Rabbin Yossi, ne prenne fin. »**

Le Rabbin Yehudah a dit au nom de Shemuel : « Quand [seulement] une étoile [est visible], c'est le jour; quand deux [apparaissent], c'est le crépuscule; trois, c'est la nuit. De la même façon, il a été enseigné: Quand une étoile [est visible], c'est le jour; quand deux [apparaissent], c'est le crépuscule; trois, c'est la nuit. Le Rabbin Yossi ben Avin a dit: Non pas les grandes étoiles, qui sont visibles de jour, ni les petites, qui sont visibles seulement la nuit, mais

celles de dimension moyenne. »

Le Rabbin Yossi, fils du Rabbin Zebida, a dit: « Si quelqu'un accomplit un travail aux deux crépuscules, il doit offrir un sacrifice pour le péché, peu importe l'opinion que vous adoptez. »

Raba a dit à son assistant: « Vous, qui n'êtes pas certains des standards rabbiniques, allumez la lampe lorsque le soleil est au-dessus des palmiers (alors qu'il fait encore jour). Comment est-ce lors d'un jour nuageux? – Dans la ville, observez les oiseaux; dans les champs, observez les corbeaux ou *Arone*. »

La conclusion du Talmud est que la loi suit la plus grande rigueur des Rabbin Yehudah et Yossi; c'est-à-dire, la veille du Sabbat, on devrait suivre la première opinion du Rabbin Yehudah et le *Motzaei Shabbat*, l'opinion du Rabbin Yossi.

II. À *Pesahim* 94a, le Talmud discute de l'épaisseur de l'horizon. À cette époque-là, on supposait que le soleil tournait autour de la terre et que, quand il disparaissait sous l'horizon, il passait à travers un trou dans l'horizon. On croyait que le soleil voyageait, en réalité, par le trou, autour de la terre et revenait ensuite à travers un trou de l'autre côté, à l'aube du jour suivant.

Raba a dit : « Le monde est six mille *parsaot* et l'épaisseur du ciel [*rakia*] est mille *parsaot*. Le premier [de ces énoncés] est une tradition, tandis que l'autre est [basé sur] la raison. [Par conséquent:] il est d'accord avec l'assertion de Rabbah ben Bar Hanah au nom du Rabbin Yohanan: Quel est le

parcours moyen d'un homme en un jour? Dix *parsaot*. De l'aube (*alot* ou *ammud hashahar*) jusqu'au lever du soleil (*netz hahamah*) cinq *mils* et du coucher du soleil (*shekiah*) jusqu'à l'apparition des étoiles (ou tombée de la nuit, *ztet hakokhavim*) cinq *mils*: par conséquent, l'épaisseur du ciel est d'un sixième d'un parcours.

Une objection est soulevée: Le Rabbin Yehudah a dit: « l'épaisseur du ciel est un dixième d'un parcours d'une journée. La preuve est la suivante: quel est le parcours [moyen] d'un homme en un jour? Dix *parsaot* et de l'aube jusqu'au lever du soleil, quatre *mils*, [et] du coucher du soleil jusqu'à l'apparition des étoiles, quatre *mils*; par conséquent, l'épaisseur du ciel est d'un dixième [d'un parcours] d'une journée. C'est une réfutation de Raba et une réfutation de *'Ulla...*

3. Contradictions et résolution

Rabbenu Tam répond à la contradiction apparente entre le *Talmud Pesahim* et le *Talmud Shabbat* en expliquant qu'il y a deux différents *shekioth* (couchers du soleil) dans un jour. Le premier *shekia* commence dès que le globe du soleil disparaît au-dessous de l'horizon et se termine quand le soleil est totalement au-dessous de l'horizon et le ciel est en grande partie obscur. Le temps que cela prend est de trois *mils* et un quart. Le deuxième *shekia* commence quand le ciel est obscur, sauf pour son extrémité occidentale, qui luit d'une couleur rougeâtre, à cause du soleil au-dessous de l'horizon. Ce second *shekia* prend fin lorsque tout le ciel est entièrement obscur (*ztet hakokhavim*). La période de

temps entre le deuxième *shekia* et la noirceur est le crépuscule ou « *bein hashemashot* » et elle est égale au temps nécessaire pour marcher trois quarts d'un *mil*. Le *Gemara* dans *Pesahim*, déclare que, selon le Rabbin Yehuda, il y a quatre *mils* entre le *shekia* et le *tzet hakokhabim*, c'est-à-dire du premier *shekia* jusqu'au *tzet hakokhabim*. Le *shekia* mentionné dans le *Tractate Shabbat*, qui affirme au nom du Rabbin Yehuda qu'il y a une période de trois quarts de *mil*, entre le *shekia* et le *tzet hakokhavim*, fait référence au second *shekia* jusqu'au *tzet hakokhavim*.

Le Gaon de Vilna (*Gra*) donne une autre réponse à cette contradiction. Il explique que les deux *Gemarot* parlent du même *shekia* (qui est quand le globe du soleil disparaît complètement au-dessous de l'horizon). Là où les *tractates* diffèrent est en regard au temps du *tzet hakokhavim*, c'est-à-dire qu'il est question de deux différents *tzet hakokhavim*. L'opinion du Rabbin Yehudah dans le *tractate Pesahim*, qui donne une mesure de quatre *mils* entre le *shekia* et le *tzet hakokhavim*, décrit le *tzet hakokhavim*, quand toutes les étoiles apparaissent et même les plus petites sont visibles. Toutefois, le *tractate Shabbat*, qui donne une mesure de trois quarts de *mil* entre le *shekia* et le *tzet hakokhavim* décrit le *tzet hakokhavim*, **lorsque trois étoiles moyennes sont visibles**. Selon *Gra*, il y a seulement un *shekia*, qui commence quand la portion occidentale du ciel est rouge et qui prend fin quand tout le ciel est également obscur. Cette période de temps est « *bein hashemashot*. »

4. Les heures du jour

A. Le crépuscule de Geonim commence immédiatement après la disparition du globe du soleil sous l'horizon. Cette période dure le temps requis pour marcher trois quart de *mil* (soit 13 1/2 ou 18 minutes). Cette période d'incertitude est suivie par la nuit.

B. Rabenu Tam affirme que le Talmud discute de deux couchers du soleil. Le premier coucher du soleil commence, selon l'opinion du geonim, quand le globe du soleil disparaît au-dessous de l'horizon. Cette période ne signifie pas, toutefois, le commencement du crépuscule, mais plutôt la période qu'il fait clair à l'extérieur. Malgré l'absence de rayons solaires directs, c'est le jour et les vendredis, il est permis d'accomplir le *melakhah* (travail interdit pendant le Sabbat). Cette période diurne dure le temps requis pour marcher trois *mils* et un quart et elle est suivie par le deuxième coucher du soleil. C'est le moment où la majorité du ciel est obscure, sauf pour l'extrémité occidentale. C'est le début du crépuscule, qui dure le temps requis pour marcher trois quarts de *mil*. Cette période du crépuscule est suivie par la noirceur.

C. Re'em, le Rabbin Eliezer de Metz, soutient que le *shekia* commence trois quarts de *mil*, avant que le globe du soleil disparaisse totalement au-dessous de l'horizon (*shekia* du *Geonim*) et, selon lui, le *tzet hakokhavim* commence quand le globe du soleil disparaît totalement au-dessous de l'horizon (*shekia* du *Geonim*)

5. Le temps pour marcher un *mil*

Le temps requis pour marcher un *mil* est

le sujet d'un débat parmi les *Rishonim*. Il y a deux opinions fondamentales: 18 minutes ou 24 minutes; les diverses opinions suivent :

Responsa Terumat Hadeshen affirme que le temps requis pour marcher un *mil* est de dix-huit minutes. C'est cité par *Bet Yoseph Yoreh Deah 69, Shulhan Arukh Orah Hayyim 459* et *Rema Orah Hayyim 261*. Cette opinion est partagée par Rambam dans son Commentaire sur le Mishnah, au début du *Tractate Berakhot*. C'est aussi l'opinion de Rav Saadiah Gaon dans son *siddur* et c'est l'opinion la plus largement acceptée par les autorités légales. Selon cette opinion, le temps requis pour marcher $\frac{3}{4}$ d'un *mil* est de 13 $\frac{1}{2}$ minutes.

B. Dans son commentaire sur le Mishnah, au chapitre 3 de *Pesahim*, Rambam affirme que le temps requis pour marcher un *mil* est de vingt-quatre minutes. Cette opinion est celle du fameux commentateur Mishnaïque, le Rabbin Ovadia Bartenura, et d'autres *poskim*. Selon cette opinion, le temps requis pour marcher trois quarts de *mil* est de 18 minutes.

Lorsque nous avons affaire avec la loi de la Torah, spécialement celles entraînant des pénalités sévères, comme le Sabbat et les Expiations [*Yom Kippur*], il est préférable de suivre cette opinion plus stricte. Quand le Talmud discute de cette durée de temps pour le *shekia*, il parle des mois de Nisan et de Tishri, quand les heures diurnes et nocturnes sont plus ou moins égales. Le *shekia* dure alors le temps requis pour marcher $\frac{3}{4}$ d'un *mil*. Toutefois, les autres mois de l'année,

cette période de dix-huit minutes est mesurée par les heures variables halakhiques du « *shaot zemaniot* » qui dépendent de la durée des heures diurnes. Dix-huit minutes après le coucher du soleil, c'est définitivement la nuit, selon le Rabbin Yehudah, et on devrait ajouter une minute pour tenir compte de l'opinion plus stricte du Rabbin Yossi. Après ces 19 minutes (certains arrondissent à vingt), c'est définitivement le « *tzet hakokhavim* », selon l'opinion du Geonim. Certains ajoutent dix minutes ou plus pour le jour de la semaine au *Sherbet*, comme « *Tosefet Shabbat*. » Ils ajoutent au total trente minutes, après le *shekia* du Geonim, pour obtenir un temps strict pour la noirceur.

6. Tosefet Shabbat

Dans le *tractate Rosh Hashanah 9a*, le Talmud affirme que du jour de la semaine jusqu'à Yom Kippur, il y un *mitzvah* à ajouter à son commencement et à sa fin. Dans le *tractate Yoma 81b*, le Talmud affirme que ce *mitzvah* inclus aussi le Sabbat. Rif et Rosh apprennent ici qu'on devrait ajouter à son commencement et à sa fin, du jour de la semaine jusqu'au Sabbat. Au chapitre 5: 3 de *Hilkhhot Shabbat*, Rambam affirme qu'on devrait allumer les chandelles du Sabbat avant le coucher du soleil. Le *Maggid Mishnah* (commentateur sur Rambam) affirme que Rambam est d'avis que l'addition, au jour de la semaine jusqu'à Yom Kippur, s'applique seulement aux lois de l'affliction aux Expiations [*Kippur*], mais non pas aux autres lois; par conséquent, cette addition ne s'appliquerait pas au Sabbat. L'*Orah Hayyim 261* de Bet

Yoseph affirme que, selon Rambam, il n'y a pas de *mitzvah* à ajouter au Sabbat, même d'un décret rabbinique.

Cependant, le *halakhah* suit la majorité des décideurs halakhiques. Ainsi l'affirme le Rabbin Yoseph Karo, dans *Orah Hayyim 261* de *Shulhan Arukh*. Il dit qu'il y a un *mitzvah* à ajouter, du jour de la semaine jusqu'au Sabbat, jusqu'à Yom Tov et jusqu'à Yom Kippur, à leur commencement et à leur fin. L'opinion qui prévaut parmi les décideurs halakhiques est qu'il n'y a pas de temps établi pour cette addition et qu'il est suffisant d'ajouter même une petite quantité de temps pour accomplir ce *mitzvah*.

7. L'opinion de Shulhan Arukh

Shulhan Arukh aborde ce sujet à deux endroits:

A. Dans les lois du Sabbat, *Orah Hayyim 261*, il affirme :

« Certains sont d'avis qu'on est obligé d'ajouter au jour de la semaine jusqu'à un jour saint. Le temps qui est admissible pour cette addition est du commencement du coucher du soleil (Shulhan Arukh fait référence au premier *shekia* de Rabenu Tam, en tant que « *tehilat hashekia* » ou le commencement du *shekia*. Il n'y a qu'un seul *shekia*, bien qu'il soit long, qui se termine lorsque la majorité du ciel est obscure) jusqu'au début du crépuscule. Cette période de temps est (le temps requis pour marcher) trois *mils* et un quart. On pourrait ajouter cette période complète au Sabbat (*tosefet Shabbat*) ou une partie de ce temps. La période de

temps du crépuscule dure pendant trois quarts de *mil*, le temps requis pour marcher 1 500 *amot* avant la noirceur ».

C'est de toute évidence l'opinion de Rabenu Tam. Le *Rema*, qui normalement commente s'il n'est pas d'accord, est silencieux à ce sujet; il doit donc être d'accord.

B. Dans les lois de *Berit Milah Yoreh Deah 266, 8-9*, Shulhan Arukh affirme ceci : « Pour un garçon né pendant un crépuscule qui est douteux, que ce soit de jour ou de nuit, nous comptons (les huit jours jusqu'à son *berit*) à partir de la nuit. Il est circonscrit le neuvième jour, qui est un huitième jour douteux. S'il est né durant un crépuscule de la veille du Sabbat, son *berit* n'a pas lieu le Sabbat suivant (mais le dimanche). Étant donné que nous n'accomplissons pas un *berit* durant le Sabbat, dans les cas douteux. De même, nous n'accomplissons pas un *berit* le jour de Yom Tov, même le deuxième jour de Yom Tov (en dehors d'Israël), dans les cas douteux ...

Dans ce cas, Shulhan Arukh se réfère aussi au coucher du soleil et au crépuscule de Rabenu Tam.

8. Le *Minhag* aujourd'hui

Le *minhag* parmi les *Sephardim* aujourd'hui n'est pas comme celui de Shulhan Arukh mais comme celui du Geonim dans tous les domaines, autant dans les lois du Sabbat que les lois du *Berit Milah*.

Par conséquent, la coutume qui prévaut aujourd'hui est de mettre fin au Sabbat une demi-heure après le coucher du

soleil (heures variables). Cette demi-heure inclut les 18 minutes de « *bein hashemashot* » du Geonim, le *mil* étant pris comme 24 minutes plus 2 minutes pour le « *bein hashemashot* » du Rabbin Yossi et dix minutes additionnelles pour « *Tosefet Shabbat* », à ajouter au jour de la semaine jusqu'au Sabbat.

Il n'y a aucun *Sephardim* d'indulgent qui se fie à l'opinion de Rabenu Tam pour commencer le Sabbat et Yom Tov plus tard; cependant, il y a ceux qui sont stricts et qui suivent l'opinion de Rabenu Tam de retarder la fin du Sabbat et Yom. C'est l'opinion défendue par le Rabbin Ovadia Yoseph, qui, tout en reconnaissant que le *minhag* suit le Geonim, affirme qu'à cause de la restriction du Sabbat, il est approprié de ne pas accomplir les formes de travaux (*melakhah*) interdites par la Torah avant l'échéance du temps de Rabenu Tam, à la conclusion du Sabbat. C'est une restriction, puisque le *minhag* qui prévaut est comme le Geonim.

Dans le cas d'un *berit*, le *minhag* est totalement comme le Geonim, même avec la latitude d'accomplir un *berit*, le jour du Sabbat. Par exemple, si un garçon est né un vendredi soir, après le coucher du soleil (le premier coucher du soleil, selon Rabenu Tam), pendant le crépuscule selon le Geonim, la coutume Séphardique est de reporter le *berit* de l'enfant au dimanche suivant. Si l'enfant est né après la noirceur selon le Geonim, pendant la période que Rabenu Tam considère encore le jour, le *minhag* doit accomplir le *berit*, le Sabbat suivant.

Parmi les *Ashkenazim*, il y a ceux qui

suivent invariablement les opinions de Rabenu Tam et de Shulhan Arukh, autant dans leur latitude que dans leur restriction. Alors qu'il y a ceux qui suivent le Geonim, il y a aussi ceux qui sont stricts à propos des deux, suivant le Geonim, au commencement du Sabbat et de Yom Tov, et Rabenu Tam, à la conclusion du Sabbat et de Yom Tov.

Le Rabbin Shalom Messas, actuellement le Rabbin Séphardique de Jérusalem, a soulevé la préoccupation suivante à propos de ceux qui sont stricts à conclure le Sabbat selon l'opinion de Rabenu Tam.

(a) En réalité, nous voyons avec nos propres yeux (en Israël) que le coucher du soleil est suivi relativement rapidement par la noirceur, comme l'opinion du *Geonim*.

(b) Rabenu Tam a seulement donné son explication pour l'appliquer au Nord de la France. C'est pourquoi les *Hatam Sofer*, qui vivaient dans un pays nordique, suivaient Rabenu Tam.

(c) En suivant l'opinion de Rabenu Tam seulement à la fin du Sabbat, tout en suivant l'opinion plus stricte du Geonim au commencement du Sabbat, on se moque de ces grands leaders rabbiniques à travers l'histoire. Incluant le Rabbin Joseph Karo qui a suivi la souplesse de l'opinion de Rabenu Tam, autant en rapport avec le commencement du Sabbat que si un enfant mâle est né durant le Sabbat, après notre coucher du soleil, selon Rabenu Tam, c'est toujours le jour du sabbat et le bébé serait circoncis le Sabbat suivant. Cela serait interdit selon le Geonim et transgresserait les lois du Sabbat. Le

bébé devrait plutôt être circoncis le dimanche suivant.

Dans *Yalkut Yoseph*, le Rabbin Yitzhak Yosef répond ainsi aux questions ci-dessus :

(a) Shulhan Arukh lui-même a vécu en Israël; néanmoins, après avoir observé les conditions actuelles du coucher du soleil et de la tombée de la nuit, il a néanmoins suivi l'opinion de Rabenu Tam. Il a dû être d'avis que l'opinion de Rabenu Tam s'appliquait également aux conditions physiques d'Israël. Le temps de la tombée de la nuit de Rabenu Tam pourrait encore être correct, du fait que ce serait le temps où on peut observer trois étoiles moyennes. Mais nous ne sommes pas des experts pour savoir ce que sont des étoiles moyennes. Si on sortait de la ville et on allait dans un grand espace, on serait capable d'observer le fait qu'on commence à voir les étoiles moyennes à peu près à l'heure que Rabenu Tam affirme que c'est la noirceur.

(b) Rabenu Tam n'a pas inventé ce temps. Il a seulement répondu à la contradiction entre l'opinion du Rabbin Yehudah dans le *Talmud Shabbat* et *Pesahim*. Le Rabbin Yehudah, qui était un *Tanna* (une autorité Mishnaïque), a vécu en Israël. Il discutait de la tombée de la nuit en Israël et non pas en France. De toute évidence, il y avait des messagers qui faisaient la navette entre Israël et la France et Rabenu Tam connaissait l'actualité de la tombée de la nuit en Israël. De plus, le Rabbin Yoseph Karo, le *Peri Hadash* et plusieurs autres grands Séphardiques, qui ont vécu au Moyen Orient, ont suivi l'opinion de

Rabenu Tam et accepté comme loi sa résolution de la contradiction Talmudique.

(c) Il y a environ trente *Rishonim* qui sont de la même opinion que Rabenu Tam. Comment pouvons-nous simplement ignorer leurs opinions, étant donné qu'elles s'appliquent aux lois du saint Sabbat. Shulhan Arukh suit aussi Rabenu Tam. Il n'y a pas de *la'az*, quand il s'agit de suivre les restrictions.

Mahari Navon et Hida témoignent que la raison pour laquelle nous, les *Sephardim*, ne suivons pas la règle de Shulhan Arukh à propos de ce *halakhah* particulier, c'est parce que le *minhag* qui prévalait à ce moment-là à Jérusalem et à Hevron était comme celui du Geonim. Il est intéressant que Shulhan Arukh ne mentionne pas du tout qu'il y avait un *minhag* qui prévalait. En fait, Bet Yoseph ne mentionne pas du tout l'opinion du Geonim!!! Il cite seulement le *Ran* et Rabenu Tam. Le premier qui cite l'opinion du Geonim est Maharam Elshakar dans sa *responsa* 96. Il est possible que Maharam n'était pas au courant de ce *minhag* ou qu'il n'a jamais eu de sources écrites sur lesquelles se baser? Le *minhag* espagnol était très probablement comme celui de Rabenu Tam, car les leaders des Juifs espagnols, Ramban et Rashba, suivent l'opinion de Rabenu Tam.

Dans sa *responsa Or Letzion*, volume 1, *Yoreh Deah* 10, le Rabbin Bension Abba Shaul affirme que nous voyons clairement que la période de temps du coucher du soleil jusqu'à la noirceur est d'environ 20 à 25 minutes et non pas 13 ½ minutes, tel que mentionné par le

Talmud. Par conséquent, nous devons décider si notre temps pour le *shekia* est correct et notre temps pour la noirceur est incorrect ou si notre temps pour la noirceur est correct et notre temps pour le *shekia* est incorrect. Aujourd'hui, il y a place au doute concernant la définition du *shekia* donnée par le Talmud. Est-ce le temps où le globe du soleil disparaît au-dessous de l'horizon? Ou peut-être quand nous pouvons voir la rougeur des rayons du soleil dans le ciel, même si son globe est au-dessous de l'horizon, est-ce encore le jour? Par conséquent, même un mâle, né entre treize minutes et demi et vingt-sept minutes ou plus après le coucher du soleil, la veille du Sabbat, ne peut pas être circoncis le Sabbat suivant, à cause du doute. Toutefois, il admet que le *minhag* est ce vingt minutes après le *shekia* et que c'est la tombée de la nuit en Israël. De même, le Rabbin Bension Abba Shaul permet à une personne de prier *Minhah* jusqu'à vingt-quatre minutes après le *shekia*.

Le Rabbin Tukatzinsky, auteur du calendrier couramment utilisé, affirme que la noirceur est environ 27 à 35 minutes après le *shekia*.

Le Rabbin Ovadia Yoseph est fortement en désaccord avec les opinions ci-dessus. Il affirme que l'opinion du Geonim et du *minhag* est clairement basée sur le Talmud que la noirceur commence treize minutes et demi après la disparition du globe solaire au-dessous de l'horizon (*zzeit hakokhavim*). C'est le même temps mentionné dans le *Talmud Shabbat* que les portions inférieures et supérieures du ciel sont également obscures. C'est aussi le temps mentionné par le *Talmud*

Shabbat que trois étoiles moyennes peuvent être visibles.

Nous ne sommes pas des experts aujourd'hui sur le temps exact de ces critères.

En 1568, l'Assemblée d'Eloah a mit fin au jeûne du Jour des Expiations après la levée des étoiles, c'est-à-dire après l'apparition de trois étoiles moyennes. C'est à la noirceur, à la fin du crépuscule nautique du soir et non pas au coucher du soleil. Aucune étoile n'est visible au moment du coucher du soleil, sauf Vénus, l'étoile du jour, et une autre grosse étoile.

L'Office de l'Inquisition nous a identifiés comme étant ceux qui « cultivaient et observaient la Loi de Moïse (des gens observant de nouveau l'alliance) ou la secte Mohammédienne (croyant en Un seul Dieu) ». En Bosnie, il y a toujours des restes de Pauliciens, qui faisaient partie des Églises de Dieu, qui se sont cachés parmi les Musulmans et qui se sont subséquemment convertis à l'Islam.

Annexe III

DÉCRET DE LA FOI

CONCORDIAS: Hechas, y firmadas entre la jurisdicion real, y el santo Oficio de la Inquisicion.

DÉCLARATIONS, Actes et Décrets de la Jurisdiction royale et du Saint-Office de l'Inquisition
Valencia, 1568 (collection de l'auteur).

« Nous, Docteur Andres de Palacio, Inquisiteur contre l'hérésie et la perversité apostolique dans la ville et le royaume de Valence, etc. »

« À tous les fidèles Chrétiens, hommes et femmes, aumôniers, moines et prêtres de toute condition, qualité et degré; qui, en prêtant attention à ceci, auront le salut en notre Seigneur Jésus Christ, le vrai salut; qui êtes au courant que, par d'autres décrets et pénalités des révérends inquisiteurs, nos prédécesseurs, ils ont été avertis de se présenter devant eux, durant une période donnée, et de déclarer et de montrer les choses qu'ils avaient vues, connues et entendues raconter à propos de toute personne, vivante ou morte, qui avait dit ou fait quoi que ce soit contre la Sainte Foi Catholique; qui avait cultivé et observé la loi de Moïse ou de la secte musulmane ou les rites et les cérémonies de celles-ci; ou commis divers crimes d'hérésie, en observant les soirées du vendredi et les samedis; en portant du lin propre, les samedis, et en portant, ce jour-là, de meilleurs vêtements que les autres jours; en préparant, les vendredis, la nourriture pour les samedis, dans des casseroles de cuisson sur un petit feu; qui ne travaillent pas les vendredis soirs et le samedi, comme les autres jours; qui allument des lumières dans des lampes propres avec des nouvelles mèches, les vendredis soirs; qui placent des draps propres sur les lits et des nappes propres sur la table; qui célèbrent le festival des pains sans levain en mangeant du pain sans levain, du céleri et des herbes amères; qui

observent le jeûne du pardon (jour des Expiations), **durant lequel ils ne mangent pas pendant toute la journée jusqu'au soir après l'apparition des étoiles**, quand ils se pardonnent les uns les autres et cessent leur jeûne; et qui observent, de la même manière, les jeûnes de la Reine Esther, du tissabav et du rosessena; qui prononcent des prières selon la loi de Moïse, en se tenant debout devant le mur, en se balançant et en faisant quelques pas en arrière; qui donnent de l'argent pour l'huile pour le temple juif ou tout autre endroit secret du culte; qui abattent la volaille selon la loi judaïque et s'abstiennent de manger de l'agneau ou tout autre animal qui est trefa; qui ne désirent pas manger du porc salé, du lièvre, du lapin, d'escargots ou des poissons qui n'ont pas d'écaillés; qui baignent les corps de leurs morts et les enterrent dans un sol vierge, selon la coutume juive; qui, dans la maison de deuil, ne mangent pas de viande mais du poisson et des œufs durs, assis à des tables basses; qui séparent un morceau de pâte en cuisinant pour le jeter au feu; qui deviennent ou en connaissent d'autres qui deviennent circoncis; qui invoquent les démons et leur donnent l'honneur qui est dû à Dieu; qui affirment que la loi de Moïse est bonne et peut apporter leur salut; qui exécutent beaucoup d'autres rites et de cérémonies semblables; qui affirment que notre Seigneur Jésus Christ n'était pas le vrai Messie promis dans les Écritures, ni le vrai Dieu, ni le fils de Dieu; qui nient qu'il est mort pour sauver la race humaine; qui nient sa résurrection et son ascension au ciel; et disent que notre Dame la Vierge Marie n'était pas la mère

de Dieu ou une vierge avant la nativité et par la suite; qui disent et affirment beaucoup d'autres erreurs hérétiques; qui déclarent que ce qu'ils avaient admis devant les inquisiteurs n'était pas la vérité; qui enlèvent leurs robes de pénitence et ne demeurent pas dans la prison ni n'observent la pénalité imposée sur eux; qui disent des choses scandaleuses contre notre sainte Foi Catholique et contre les fonctionnaires de l'Inquisition; ou qui influencent tout infidèle qui pourrait avoir été attiré vers le Catholicisme à s'abstenir de se convertir; qui affirment que le Saint Sacrement de l'autel n'est pas le corps et le sang véritables de Jésus Christ notre Sauveur, et que Dieu ne peut pas être omniprésent; ou tout prêtre qui a cette opinion condamnable, qui récite et célèbre la messe, en ne prononçant pas les saintes paroles de la consécration; qui disent et croient que la loi de Mahomet et ses rites et ses cérémonies sont bonnes et peuvent apporter leur salut; qui affirment que la vie est seulement la naissance et la mort et qu'il n'y a pas de paradis ni d'enfer; et qui déclarent que pratiquer l'usure n'est pas un péché; si un homme dont l'épouse est toujours vivante, se remarie ou une femme se remarie pendant la vie de son premier mari; si quelqu'un connaît ceux qui observent des coutumes juives et qui nomment leurs enfants la septième nuit après leur naissance et avec de l'argent et de l'or sur une table et observent avec plaisir la cérémonie juive; et si quiconque sait que, quand quelqu'un meurt, ils placent une tasse d'eau et une bougie allumée et quelques napperons où le mort est décédé, et pendant quelques jours, ils n'entrent pas là; si

quelqu'un est témoin de l'effort d'un juif ou d'un converti de prêcher secrètement la loi de Moïse et d'en convertir d'autres à cette foi, en enseignant les cérémonies appartenant à cette même foi, en donnant l'information en rapport aux dates des festivals et des jeûnes, en enseignant des prières juives; si quelqu'un connaît une personne qui essaye de devenir un Juif ou qui, étant Chrétienne, marche à l'étranger dans le costume d'un Juif; si quelqu'un connaît quiconque, converti ou autrement, commander que son vêtement soit fait de toile et non pas de lin, comme le font les bons Juifs; si quelqu'un connaît ceux qui, quand leurs enfants embrassent leurs mains, placent leurs mains sur la tête de leurs enfants sans faire le signe (de la croix); ou qui, après le déjeuner ou le dîner, bénissent le vin et le passent à tous autour de la table, bénédiction qui s'appelle la veraha; si quelqu'un apprend que, dans une maison, les gens se rassemblent afin de participer à des services religieux ou lire la Bible en langue vulgaire ou accomplir d'autres cérémonies judaïques, et si quelqu'un sait que, quand quelqu'un est sur le point de partir en voyage, certaines paroles de la loi de Moïse lui sont adressées et une main est placée sur sa tête sans faire le signe (de la croix). Et si quelqu'un connaît une personne qui a professé la foi mosaïque ou qui attend l'avènement du Messie, en disant que notre Rédempteur et Sauveur Jésus Christ n'est pas venu et que maintenant Élie devait venir et les amener à la terre promise; et si quelqu'un connaît une personne qui avait prétendu entrer dans une transe et errer au ciel et qu'un ange l'avait conduite dans des champs verts et

lui avait indiqué que c'était la terre promise qui était préservée pour tous les convertis qu'Élie devait racheter de la captivité dans laquelle ils vivaient; et si quelqu'un sait qu'une ou des personnes sont des enfants ou des petits-enfants de la personne condamnée, et étant disqualifiée(s), utilisent les fonctions officielles ou portent les armes ou sont revêtue(s) de soie et de tissu fin ou ornent leurs costumes avec de l'or, de l'argent, des perles ou toute autre pierre précieuse ou corail ou utilisent toute autre chose qu'elle(s) n'a(ont) pas le droit de posséder, étant disqualifiée(s); et si quelqu'un connaît une personne qui possède ou qui a possédé de la marchandise confisquée, des meubles, de l'or, de l'argent ou d'autres bijoux appartenant à ceux condamnés pour hérésie, qui devraient être apportés au consignataire des marchandises confisquées pour le crime d'hérésie. — Toutes ces choses, ayant été vues, entendues ou connues, vous, les fidèles Chrétiens mentionnés ci-dessus, avec des cœurs obstinés, avez refusé de les déclarer et de les exposer, considérablement au fardeau et au préjudice de vos âmes; en pensant que vous avez été absous par les bulles et les indulgences émises par notre saint père, et par les promesses et les dons que vous aviez faits, pour lesquelles vous avez encouru la peine d'excommunication et d'autres pénalités graves en vertu de la loi statutaire; et ainsi nous pouvons engager des poursuites contre vous comme ceux qui ont souffert l'excommunication et comme complices des hérétiques, de diverses manières; mais, désireux d'agir avec bienveillance et afin que vos âmes ne

soient pas perdues, puisque notre Seigneur ne souhaite pas la mort du pécheur mais sa réforme et sa vie; par ces présentes, nous enlevons et suspendons la censure promulguée contre vous par lesdits inquisiteurs précédents, à condition que vous observiez et vous vous conformiez aux termes de ce décret, par lequel nous vous demandons, nous vous exhortons et nous vous commandons, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine d'excommunication complète, dans les neuf jours suivants le moment que le présent décret vous aura été lu ou aura été porté à votre attention de n'importe quelle façon, d'affirmer tout ce que vous savez et avez vu, entendu ou entendu dire de n'importe quelle façon à propos des choses et des cérémonies mentionnées ci-dessus, et de vous présenter personnellement devant nous pour déclarer et exposer ce que vous avez vu, entendu ou entendu dire secrètement, sans avoir parlé précédemment avec une autre personne, ou sans porter de faux témoignage contre qui que ce soit. Autrement, la période ayant passé et les remontrances canoniques ayant été répétées conformément à la loi, des démarches seront entreprises pour distribuer et promulguer la peine d'excommunication contre vous, dans et par ces documents; et par une telle excommunication, nous commandons que vous soyez publiquement dénoncé; et si, après une autre période de neuf jours, vous persistez dans votre rébellion et excommunication, vous serez excommuniés, rendus anathèmes, maudits, isolés et séparés, en tant qu'associé du diable, de l'union avec, et

de l'inclusion dans, la sainte Mère l'Église et de ses sacrements. Et nous ordonnons aux curés, recteurs, aumôniers et sacristains et à toutes les autres personnes religieuses ou ecclésiastiques de considérer et de traiter la personne mentionnée ci-dessus comme excommuniée et maudite pour avoir encouru la colère et l'indignation du Dieu Tout-Puissant et de la glorieuse Vierge Marie, Sa Mère, et des apôtres béatifiés Saint-Pierre et Saint-Paul, et de tous les saints de la Cour céleste; et que sur de telles personnes rebelles et désobéissantes, qui cachent la vérité concernant les choses mentionnées ci-dessus, tombent les fléaux et les malédictions qui se sont abattus sur le Roi Pharaon et son armée pour ne pas avoir obéi aux commandements divins; et que la même pénalité d'excommunication divine les entourent, comme elle a entouré les habitants de Sodome et de Gomorrhe, qui ont tous péri par les flammes; et de Dathan et d'Abiram qui ont été engloutis dans la terre pour les grandes délinquances et les grands péchés qu'ils ont commis en désobéissance et en rébellion contre notre Seigneur Dieu; et qu'ils soient maudits en mangeant et en buvant, au réveil et lorsqu'ils dorment, en venant et en allant. Qu'ils soient maudits dans la vie et la mort, et qu'ils soient endurcis à jamais afin que leurs péchés et le diable soient comme leur main droite pour toujours; que leur vocation soit pécheresse et que leurs jours soient peu nombreux et mauvais; que leur substance soit pour la jouissance des autres et que leurs enfants soient des orphelins et leurs épouses des veuves. Que leurs enfants soient à jamais dans le

besoin et que personne ne les aide; qu'ils soient chassés de leurs maisons et dépossédés de leurs biens par les usuriers; et qu'ils ne trouvent personne ayant de la compassion pour eux; que leurs enfants soient ruinés et bannis et leurs noms également; et que leur méchanceté soit toujours présente dans la mémoire divine. Que leurs ennemis les vainquent et les dépouillent de tout ce qu'ils possèdent dans le monde; et qu'ils errent de domicile en domicile sans secours. Que leurs prières soient tournées en malédictions; et maudits soient le pain et le vin, la viande et le poisson, les fruits et toute autre nourriture qu'ils mangent; de même que les maisons qu'ils habitent et les vêtements qu'ils portent, les bêtes sur lesquelles ils montent et les lits sur lesquels ils dorment, et les tables et les nappes sur lesquelles ils mangent. Maudits soient-ils à Satan et à Lucifer et à tous les diables en enfer et que ceux-ci soient leurs seigneurs et les accompagnent la nuit et le jour. Amen. Et si une personne encourant ladite excommunication et lesdites malédictions devait persister dans ces choses pendant une année, elle devrait être considérée elle-même comme une hérétique et sera poursuivie par la même procédure que celle utilisée contre les hérétiques ou les suspects du crime d'hérésie. »

Donné le _____ mars, en l'an de notre Seigneur Dieu, mille cinq cents douze.
Nullus omoveat sub pena excommunicationis.

(Article: La confession faite au confesseur pour obtenir l'absolution de la pénalité d'excommunication à laquelle

l'hérétique pourrait être sujet, à partir du temps où le crime est commis, ne vaut rien).

(Article: Tous ceux qui savent quoi que ce soit à propos des choses mentionnées dans ce décret ou à propos d'autres hérésies et qui ne se présentent pas pour les dénoncer et les déclarer, sont excommuniés par la présente et ne peuvent pas être absous par leurs confesseurs).

El doctor De Mandato sue Palacio,
inquisidor.
Reverende paternitatis, Petrus Sorell,
notarius.